

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00045

Numéro SIREN : 428 745 020

Nom ou dénomination : DOLFINES

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt 18933

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2020** au **31/12/2020**

DOLFINES SA

12, Avenue des Près
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
N° SIRET : 42874502000043 APE : 7112B



Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 134 161	1 161 784	2 972 377	2 986 835
Concession, brevets et droits similaires	237 558	201 116	36 442	47 281
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 371 719	1 362 900	3 008 819	3 034 116
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	281 628	271 321	10 307	24 189
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 109	17 899 802	10 307	24 189
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 017 477	1 845 799	171 678	200 484
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	109 067		109 067	101 025
TOTAL immobilisations financières :	2 126 544	1 845 799	280 744	301 508
ACTIF IMMOBILISÉ	24 408 372	21 108 501	3 299 871	3 359 813

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	16 228		16 228	11 192
Créances clients et comptes rattachés	1 112 936	191 809	921 126	2 145 451
Autres créances	418 975	22 778	396 198	270 454
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 548 139	214 587	1 333 552	2 427 096
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 450 216		1 450 216	319 245
Charges constatées d'avance	57 126		57 126	99 082
TOTAL disponibilités et divers :	1 507 342		1 507 342	418 328
ACTIF CIRCULANT	3 055 481	214 587	2 840 894	2 845 424

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	25 533		25 533	14 165

TOTAL GÉNÉRAL	27 489 386	21 323 089	6 166 297	6 219 401
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 272 774	9 272 774	6 418 593
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 694 282	3 364 032
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(8 691 955)	(6 020 757)
Résultat de l'exercice	(2 258 519)	(2 661 855)
TOTAL situation nette :	2 374 342	1 457 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 374 342	1 457 775
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques	25 533	14 165
Provisions pour charges		14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 533	28 357
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		806 154
Autres emprunts obligataires		88 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	203	103
Emprunts et dettes financières divers	788 174	487 101
TOTAL dettes financières :	788 377	1 381 358
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 889	673 304
Dettes fiscales et sociales	781 319	947 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 330	25 433
TOTAL dettes diverses :	1 293 538	1 646 080
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		22 586
DETTES	2 081 916	3 050 024
Ecart de conversion passif	11 638	10 378
TOTAL GÉNÉRAL	6 166 297	6 219 401

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				5 453
Production vendue de biens				
Production vendue de services	422 794	2 102 492	2 525 286	6 025 366
Chiffres d'affaires nets	422 794	2 102 492	2 525 286	6 030 818
Production stockée				
Production immobilisée			41 369	325 653
Subventions d'exploitation			19 594	80 830
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 577	287 368
Autres produits			51 796	112 048
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 654 621	6 836 717
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 363 623	3 647 093
TOTAL charges externes :			2 363 623	3 647 093
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			206 498	263 312
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 288 962	2 641 714
Charges sociales			498 509	898 709
TOTAL charges de personnel :			1 787 472	3 540 423
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			81 051	263 627
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			25 533	205 974
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			106 584	469 601
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			118 445	321 807
CHARGES D'EXPLOITATION			4 582 621	8 242 236
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 928 000)	(1 405 519)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 928 000)	(1 405 519)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	42 861	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 868	1 253
	44 729	1 253
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 390	10 993
Intérêts et charges assimilées	59 219	117 802
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		478
	71 609	129 272
RÉSULTAT FINANCIER	(26 880)	(128 019)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 954 880)	(1 533 538)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	114 463	29 407
Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 135	12 859
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 192	
	193 790	42 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 622	57 228
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	298 054	13 201
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 100 000
	485 675	1 170 428
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(291 885)	(1 128 163)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	11 754	153
TOTAL DES PRODUITS	2 893 140	6 880 236
TOTAL DES CHARGES	5 151 659	9 542 090
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 258 519)	(2 661 855)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2020 AU 31/12/2020**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2020 dont le total est de 6.166.297,43 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2.258.519,30 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :
 - Le programme a été émis
 - le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019

- le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 61.327 € (soixante et un mille trois cent vingt-sept euros) par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 5 février 2020, le capital social de la société s'élevait donc à 6.479.920 euros.

➤ Le 5 mars 2020, le Conseil d'administration a :

- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 61.327 euros.
- modifié l'Article 6 des statuts
- approuvé le changement de dénomination sociale de sa filiale DOLFINES, détenue à 100%, en DOLFINES NEW ENERGIES
- décidé de la fermeture des Succursales de DIETSWELL CONGO, DIETSWELL GABON et de DIETSWELL SA BULGARIA BRANCH

➤ Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration a :

- décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros.
- modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élevait donc à 7.412.774 euros

- décidé d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro :
 - 450.000 BSA au profit des salariés
 - 240.000 BSA au profit du Président Directeur Général de la société

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte. Ils seront cessibles.

- En date du 14 juillet 2020, la Société a trouvé un accord avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS pour lui rembourser les 250 obligations convertibles de mille euros (1.000 €) de valeur nominale encore en sa possession, par l'émission de 312.500 actions nouvelles de la Société et de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

En application de cet accord, la Société a émis en juillet 2020 312.500 actions au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

- En date du 16 juillet 2020, ATLAS CAPITAL MARKETS a demandé la conversion des 312.500 actions. Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 312.500 € par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 312.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 16 juillet 2020, le Capital social de la société s'élevait donc à 7.725.274 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- En date du 27 juillet 2020, un contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) a été signé entre la Société et la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

- En date du 28 juillet 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 312.500 qu'elle possédait. La somme de 156.250 euros a été reçue le 30 juillet 2020.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 30 juillet 2020, le Capital social de la société s'élevait donc à 7.881.524 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- En date du 27 août 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 156.250 qu'elle possédait, soit le solde du contrat d'émission de BSA signé le 27 juillet 2020. La somme de 156.250 euros a été reçue le 31 août 2020.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 août 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.037.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- Le 15 septembre 2020, les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte ont :
 - Ratifié la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Yann LEPOUTRE, en remplacement de Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
 - Adopté à l'unanimité la résolution relative à la nouvelle dénomination de "DOLFINES" en lieu et place de "DIETSWELL" proposée par le Conseil d'administration du 5 mars 2020 ;
 - Décidé en conséquence de modifier l'article 3 des statuts.
- Le 15 septembre 2020, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, le Conseil d'administration a :
 - pris acte des informations et opérations réalisées avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS,
 - constaté, en tant que de besoin, à l'unanimité :

Qu'au 16 juillet 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 312.500 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société a été ainsi porté d'un montant de 7.412.774 euros à un montant de 7.725.274 euros divisé en 7.725.274 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
- corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

Qu'au 30 juillet 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 156.250 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté d'un montant de 7.725.274 euros à un montant de 7.881.524 euros divisé en 7.881.524 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
- corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

Qu'au 31 août 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 156.250 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté d'un montant de 7.881.524 euros à un montant de 8.037.774 euros divisé en 8.037.774 actions d'une valeur nominale d'1€ chacune.
- pris acte que toutes les formalités relatives aux augmentations de capital ont été accomplies.
- pris acte que le contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions signé le 27 juillet 2020 avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été soldé le 31 août 2020.
- approuvé l'émission en une ou plusieurs fois de 300.000 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à titre gratuit, avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS à exercer en une ou plusieurs fois dans des conditions, périodes et prix d'exercice à déterminer selon les besoins en trésorerie de la Société.

En date du 22 septembre 2020, le Président Directeur Général de la Société agissant sur délégation du Conseil d'administration du 15 septembre 2020, a signé un contrat d'émission de 135.000 BSA donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 1,00 € au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

En conséquence, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 135.000 €, et son solde est de 165.000 Bons de Souscription d'Actions.

Le 15 octobre 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé ses 135.000 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1,03 €) sur les 135.000 qu'elle possédait, la somme de 139.050 euros a été reçue.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital de 135.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 135.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 15 octobre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.172.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour finaliser et signer le ou les contrat(s) d'émission de Bons de Souscription d'Actions avec ATLAS CAPITAL MARKETS.
- décidé d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro :
 - 95.000 BSA au profit des salariés
 - 150.000 BSA au profit des Membres du Conseil d'administration
 - 65.000 au profit de consultant

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte. Ils seront cessibles.

- décidé de la fermeture de la Succursale de DIETSWELL SUCCURSALE TUNISIE.

➤ Le 19 novembre 2020, le Conseil d'administration a :

- Pris connaissance de la proposition d'un investisseur qualifié souhaitant investir dans la société 300 000€ en échange de la création de 300.000 actions ordinaires de la société à une valeur nominale de 1€.
- accepté la proposition de cet investisseur qualifié et,
- décidé en conséquence l'émission de 300.000 nouvelles actions ordinaires de la Société au profit de ce seul investisseur qualifié
- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision d'émission de 300 000 nouvelles actions ordinaires de la Société, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de cette émission, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.

➤ En date du 20 novembre 2020, l'investisseur qualifié exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 19 novembre 2020, a souscrit à 300.000 actions pour un montant de 300.000 euros, somme reçue le 24 novembre 2020.

Ainsi cette souscription se traduit par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 24 novembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.472.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- Le 9 décembre 2020, le Conseil d'administration a :
- Constaté, en tant que de besoin, à l'unanimité que :
Qu'au 15 octobre 2020 :
 - le prix d'exercice des BSA a été fixé par le Président Directeur Général de la Société à 1,03 €
 - la différence de 4.050 € entre le montant perçu de 139.050 € et la valeur nominale des actions émises soit 135.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".
 - le capital de la Société a ainsi été augmenté de 135.000 euros par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 135.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1€ au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.
 - l'augmentation de capital d'un montant nominal de 135.000 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société a ainsi été porté d'un montant de 8.037.774 euros à un montant de 8.172.774 euros divisé en 8.172.774 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
 - pris acte que toutes les formalités relatives aux augmentations de capital ont été accomplies.
 - Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019, le Conseil d'administration a :
 - décidé l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier en vigueur au 25 juin 2019.
 - délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 60 jours à compter de la date du présent Conseil, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles et/ou valeurs mobilières, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.
 - Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la seizième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019, le Conseil d'administration a :
 - décidé l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de catégories de bénéficiaires.
 - délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 60 jours à compter de la date du présent Conseil, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles et/ou valeurs mobilières, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et

procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.

- Pris acte qu'en date du 23 novembre 2020, le Président Directeur Général a signé un mandat de Conseil Financier pour une durée de 6 mois avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée
 - Pris acte qu'en date du 3 décembre 2020, le Président Directeur Général a signé une convention de placement dans le cadre du projet de développement de la société en vue de l'étude et de la réalisation d'une augmentation de capital, avec suppression de droits préférentiels de souscription, auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès de cercle restreint d'investisseurs (placement privé) pour un montant de l'ordre d'un million d'euros.
 - Décidé de transférer le siège social de la Société au 12, Avenue des Prés 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, et ce à compter du 17 décembre 2020.
 - Décidé en conséquence de modifier l'Article 4 des statuts
- Qu'en date du 9 décembre 2020, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 800.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 1,50 € par action.

- Qu'en date du 14 décembre 2020, le versement des souscriptions à 800.000 actions a été réalisé pour un montant de 1.200.000 euros

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 800.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 14 décembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 9.272.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 400.000 € entre le montant perçu de 1.200.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 800.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi pendant la période du premier confinement
- Réouverture partielle de nos bureaux en fin de période du premier confinement en France et aux E.A.U avec la mise en place d'une rotation du personnel présent dans les locaux ;

- Mise en place du télétravail
- Mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique, respect des gestes barrières.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs, sociales et fiscales
- Conversion en actions en mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
- Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 400 000€ (taux 0%).

– Mise en place d'un plan d'économie

Les équipes de DOLFINES témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

- Fermeture partielle des locaux, en privilégiant le télétravail afin d'en diminuer les frais de fonctionnement,
- Recours à des mesures de chômage partiel,
- Baisse de 15% des prestations du personnel contracté,
- Mise en place d'une procédure de licenciement économique de trois personnes, pour cause d'une diminution drastique de notre activité d'assistance technique à l'international,
- Mesures de réduction des charges fixes, notamment par la résiliation anticipée du bail de location des bureaux de Guyancourt en décembre 2020 et la prise d'un bail de location de deux bureaux d'une superficie totale de 85 m² à Montigny Le Bretonneux ;

– L'impact de la crise sanitaire mondiale

Les fermetures des sites de production et des frontières pendant le 1er semestre et l'instauration de période de quarantaine dans la plupart des pays du monde ont eu un impact sur les ventes et les résultats annuels.

- Perte de 80% du chiffre d'affaire à partir du mois d'avril, une légère reprise a été constatée depuis le mois d'août 2020. Mise en place de nouvelles méthodes de travail, en prenant du personnel local piloté à distance par les équipes de la société. Afin de retrouver une activité normale il faut attendre que les contraintes mondiales soient levées et que notre personnel puisse voyager.
- La trésorerie de la société est restée stable, grâce à l'apurement des créances clients, l'étalement du règlement des charges sociales, la mise en place d'un plan d'économie et du contrôle des coûts.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– **Méthode d'évaluation**

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2020, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 41.368,73 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 12.419,62 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 11.308,21 € consacrés à une étude commencée au cours du 4^{ème} trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 17.640,90 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.134.162 € au 31/12/2020.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.371.719 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	<4 000>	0
- Frais de Recherche & Développement	4 092 793	41 369	4 134 162
- Logiciels	560 409	<460 516>	99 893
- Frais de dépôts de brevet	177 246	<39 582>	137 664
TOTAL	4 834 448	-462 729	4 371 719

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2020, le montant brut des Amortissements est de 1.362.900 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	<4 000>	0
- Frais de Recherche & Développement	1 105 958	55 826	1 161 784
- Logiciels	558 604	<460 516>	98 088
- Frais de dépôts de brevet	131 770	<28 743>	103 028
<u>TOTAL</u>	<u>1 800 332</u>	<u>-437 432</u>	<u>1 362 900</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**– Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €
- sur l'exercice 2019 pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2020, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 14.954.303 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	174 977	<166 064>	8 913
- Matériel de Transport	3 963	<2 619>	1 344
- Matériel Bureau & Informatique	214 729	<72 400>	142 329
- Mobilier	156 312	<27 269>	129 043
<u>TOTAL</u>	<u>15 222 655</u>	<u><268 352></u>	<u>14 954 303</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/20, le montant brut des Amortissements est de 1.894.435 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2020
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	167 834	<158 921>	8 913
- Matériel de Transport	3 963	<2 619>	1 344
- Matériel Bureau & Informatique	200 947	<66 349>	134 599
- Mobilier	153 048	-26 583	126 466
<u>TOTAL</u>	<u>2 148 906</u>	<u><254 471></u>	<u>1 894 435</u>

5) **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/20
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
<u>TOTAL</u>	<u>2 955 807</u>	<u>0</u>	<u>2 955 807</u>

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2020, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Au 31/12/20, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2020, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Nette au 31/12/20
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporel	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €
IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2020			
<u>Sur le Sedlar 160</u>						
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €			0,00 €	
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €			0,00 €	
<u>Sur le Sedlar 250</u>						
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €			0,00 €	
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €			0,00 €	

Au 31/12/2020, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/20
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2020 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2020.

Sur l'exercice 2020, une provision pour dépréciation de 12.390 € a été comptabilisée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2020, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812€.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Au 31/12/2020, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS*DOLFINES NEW ENERGIES SAS*

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2019, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 60.795,33 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 802,32 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Différents règlements effectués à des fournisseurs par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 9.053,87 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2020 s'élève à 70.651,52 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 966,76 €, au titre de l'exercice 2020.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2019 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2019 s'élevait à 40.802,10 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 451,08 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- La société a procédé à des avances de fonds pour un montant de 55.500€

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2020 s'élève à 96.753,18 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 901,03 €.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, SOFINDEL SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2019, le solde de l'avance en compte courant consentie par SOFINDEL à la société s'élevait à 20.213,45 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 260,47 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2020 s'élève à 20.473,92 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 241,59 €, au titre de l'exercice 2020.

Sur l'année 2020, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 31/12/2020 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2020.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2020, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2020, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2019 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 191.809,46 €.

Au cours de l'année 2020, aucun mouvement n'a été enregistré.

Au 31/12/2020, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 191.809,46 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES**EMISSION D'OBLIGATIONS 2018**

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non-conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25^{ème} échéance.

Au 31/12/2018, le capital restant dû était de 850 000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à un montant de 7.152 €

Sur l'exercice 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû était de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 56.805 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 486.000 € en nominal et 9.940 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2020, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 66.745€

Le programme d'émission d'Obligations 2018 est intégralement remboursé et soldé

EXERCICE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RATTACHES AU PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Sur l'exercice 2019, la société a procédé au remboursement de 88.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base.

Au 31/12/19, le capital restant dû était de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 1.680 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 88.000 € en nominal et 1.913,33 € d'intérêts de base.

Au 31/12/20, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.593,33 €.

Les Bons de Souscription d'Actions rattachés au programme d'émission d'Obligations 2018 sont intégralement remboursés et soldés.

EMISSION D'OBLIGATIONS 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 07/10/19, six (6) obligations échangeables en actions DOLFINES d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non-conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non-conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Sur l'exercice 2019, la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/19, le capital restant dû était de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 3.430 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 276.000 € en nominal et 6.020 € d'intérêts de base.

Au 30/12/2020, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 9.450 €.

Le programme d'émission d'Obligations 2019 est intégralement remboursé et soldé.

EMISSION D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS AVEC WARRANTS ACTIONS

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :

- Le programme a été émis
- le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Un premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 61.327 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 6 mai 2020.

- En date du 14 juillet 2020, la Société a trouvé un accord avec la société Atlas Capital Markets pour lui rembourser les 250 obligations convertibles de mille euros (1.000 €) de valeur nominale encore en sa possession, par l'émission de 312.500 actions nouvelles de la Société et de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

En application de cet accord, la Société a :

- émis 312.500 actions au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS, qui a fait l'objet d'une demande de conversion le 16 juillet 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 312.500 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 312.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

- signé le 27 juillet 2020 avec ATLAS CAPITAL MARKETS un contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €)
 - ✓ Le 28 juillet 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 312.500 qu'elle possédait.

Cet exercice s'est traduit par une augmentation de capital 156.250 par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

- ✓ Le 27 août 2020, la société Atlas Capital Markets a exercé le solde du contrat d'émission de BSA signé le 27 juillet 2020, soit 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

Cet exercice s'est traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Au 31/12/2020, le programme d'émission d'obligations remboursables en actions avec warrants actions est soldé.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non-conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) était de 44.153,65 € décomposé comme suit :

- Intérêts de base à payer 1.292,67 €
- Primes de non-conversion 42.860,98 €

Au cours de l'exercice 2020, à la suite des remboursements du solde des Obligations 2018 et 2019 et des Bons de Souscription d'actions rattachés au programme des Obligations 2018 le montant de 42.860,98 € a été repris et comptabilisé en produits financiers.

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2019 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 28.356,57 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 28.356,57 €
- une augmentation de 25.532,91 €

Au 31/12/2020, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 25.532,91 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 25.532,91 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 25.532,91 € au 31 décembre 2020.

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 57.126,10 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2020.

- **Produits constatés d'avance**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2020.

Au 31/12/2020, il n'y a pas de produits constatés d'avance en compte.

18) ACOMPTE VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 16.227,54 € au 31 décembre 2020 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2020, le total des charges exceptionnelles s'élève à 485.675,36 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	187.621,61 €
➤ sur des opérations en capital	298.053,75 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 31 décembre 2020, le total des produits exceptionnels s'élève à 193.789,98 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	114.462,92 €
➤ sur des opérations en capital	65.135,10 €
➤ Reprise de provision risques & charges	14.191,96 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est donc une perte de 291.885,38 €

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2020 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.119,79 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*1) Succursale à ABU-DHABI :*

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale au CONGO :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) Succursale en Bulgarie :

La Société DOLFINES SA a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2020, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2020

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 21 Salariés

- 16 Siège
- 5 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2020, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 198 K€.

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice :

- en date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 million d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été effectuée dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires de DOLFINES du 25 juin 2019 par voie d'offre à des investisseurs qualifiés pour un montant de 1,5 million d'euros avec une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursable mensuellement et assortie d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement de ses projets en faveur de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet. Cette équipe est soumise aux mêmes dispositions gouvernementales liées à la crise sanitaire, soit respect des règles du télétravail, des gestes barrières et de la distanciation.

27) AUTRES INFORMATIONS

Néant

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2020 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-20

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
20-nov.-17	SOUMISSION	indéterminé	Groupeement REGGANE	216 093 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-21	ENAGAS	30 000 €
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	17 184 €
18-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
24-nov.-20	SOUMISSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	1 956 €

295 248 €

- Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Depuis avril 2019, un plan de remboursement a été établi sur 16 mois accepté par les salariés concernés et s'est terminé au 31/07/2020.

Au cours de l'année 2020, le montant total des remboursements et charges associées s'élève à 99.781 euros comptabilisé en charges sur la période.

Il n'y a plus d'engagement financier de la société au 31/12/2020 pour les salariés.

- Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Il n'y a plus d'engagement financier de la société au 31/12/2020 pour le personnel sous-traité.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 418 593	1 euro
2. Actions émises pendant la période	2 854 181	
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	9 272 774	1 euro

Il est précisé que les formalités d'enregistrement des 2 dernières augmentations de capital sont en cours auprès de l'administration.

30) RESERVES

Au 31 décembre 2020, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	6 418 593	3 364 032	357 761	-6 010 440		-10 317	-2 661 855	1 457 775
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 661 855			2 661 855	0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	2 854 181	330 250						3 184 431
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0
Ecart de Conversion des succursales						-9 344		-9 344
Résultat de la période							-2 258 519	-2 258 519
Au 31 décembre 2020	9 272 774	3 694 282	357 761	-8 672 295	0	-19 660	-2 258 519	2 374 343

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIEES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quo te - part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-1 223 €	100%	38 063 €	0 €	70 652 €	Néant	-13 613 €	73 500 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	140 361 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	614 951 BRL	Néant	-131 215 BRL	664 364 BRL	132 080 BRL	Néant	0
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
<u>A) Françaises</u> Néant												
<u>B) Etrangères</u> FEUMAG (capital en USD)	\$ 7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

DOLFINES

Société anonyme au capital de 9.572.774 euros
Siège social : 12, avenue des Prés 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

(la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le vingt-neuf juin,
A dix heures,

.....

I – De la Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Assemblée Générale, après (i) avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et (ii) avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice, **approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, quitus aux membres du Conseil d'administration de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Vote Pour : 3.533.275

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Approbation des dépenses non déductibles – Situation des capitaux propres

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et approuvant la proposition du Conseil d'administration,

Constate que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 font apparaître une perte nette comptable de (2.258.519,30) euros ; et



Décide d'affecter ladite perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 au compte report à nouveau débiteur dont le solde négatif est ainsi porté de (8.691.955,26) euros à (10.950.474,56) euros.

L'Assemblée Générale **constate**, conformément aux dispositions légales, qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale **constate** qu'aucune dépense et charge non déductibles, telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Enfin, l'Assemblée Générale **constate** que suite aux pertes constatées au 31 décembre 2020, les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués et qu'ils restent inférieurs à la moitié de son capital social.

Vote Pour : 3.533.275

Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal et notamment à **EXPONENS AVOCATS, 20 Avenue de l'Europe, 78000 Versailles**, en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de commerce de Versailles.

Vote Pour : 3.533.275

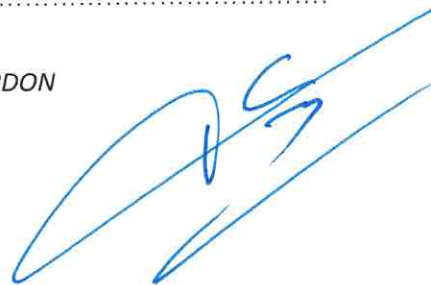
Vote Contre :

Abstention :

Cette résolution est _____ Adoptée

.....
Pour copie certifiée conforme par Monsieur Jean-Claude BOURDON

En sa qualité de Président Directeur Général



DOLFINES

Société anonyme au capital de 8.472.774 euros
Siège social : 12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0010377127 – ALDOL

(La "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de la Société à l'effet à l'effet de délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

A. A TITRE ORDINAIRE :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
2. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise ;
3. Lecture des rapports complémentaires du Conseil d'administration relatifs aux utilisations au cours de l'exercice 2020 des délégations de compétence en matière d'augmentation de capital consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires ;
4. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
5. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
6. Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes relatifs aux augmentations de capital réalisées avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
7. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
8. Affectation du résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020 - Approbation des dépenses non déductibles – situation des capitaux propres ;

9. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
10. Information des actionnaires sur les mesures mises en place par la Société pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et aux conséquences potentielles de cette crise pour la Société ;
11. Fixation de la rémunération à accorder aux administrateurs de la Société pour l'exercice 2021 ;
12. Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour procéder au rachat par la Société de ses propres actions ;

B. A TITRE EXTRAORDINAIRE :

13. Mise à jour de l'objet social de la Société et modification correspondante de l'article 2 des statuts ;
14. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les délégations de compétence et/ou de pouvoir soumises à l'assemblée générale des actionnaires ;
15. Lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes relatifs auxdites délégations ;
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues ;
17. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
18. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public ;
19. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier ;
20. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
21. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres

de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres ;

22. Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital social et dans les limites prévues par l'assemblée générale ;
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des 20^{ème} à 24^{ème} résolutions ;
24. Fixation du montant global des délégations conférées aux termes des 20^{ème} à 24^{ème} résolutions ;
25. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
26. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du Conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le Conseil d'administration viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
27. Autorisation à donner au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société ;
28. Limitations globales du montant des émissions effectuées en vertu des 29^{ème} et 30^{ème} résolutions ;
29. Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
30. Délégation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne entreprise ;
31. Division de la valeur nominale de l'action ;
32. Emission d'obligations convertibles assorties de bons de souscription d'actions au profit de la société NEGMA GROUP LTD ;
33. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article L. 225-100-1 du Code de commerce, nous vous indiquons que les différents éléments fournis dans le présent rapport constituent notre analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.1 SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les résultats du 2^{ème} semestre 2020 ont été en deçà des objectifs. Pendant le 3^{ème} trimestre nous avons pu ressentir une petite reprise de l'activité, notamment à l'international. Au début du 3^{ème} trimestre, nous avons vu un regain de demandes dans le secteur pétrolier, particulièrement grâce à l'intensification de notre présence en Algérie et à l'obtention d'un nouveau contrat dans la géothermie.

Mais ce frémissement a été de nouveau freiné par la 2^{ème} vague de la pandémie de Covid-19, avec de nouvelles fermetures de frontières et les mises en confinement de la population.

La Société a dû s'adapter à ce nouveau contexte. Un certain nombre de projets ayant été à nouveau reportés ou annulés.

Dans ce contexte très particulier, le chiffre d'affaires a enregistré une baisse de 58% par rapport à l'exercice précédent, avec 2.525.286 € contre 6.030.818 € pour l'exercice 2019.

o **Assistance Technique (Dolfin Services)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Dolfin Services en 2020 est de 777.621 euros contre 2.102.950 euros en 2019.

L'arrêt des campagnes forage ainsi que la suspension ou le fort ralentissement des programmes d'investissements de tous les opérateurs pétroliers impactés par la crise sanitaire mondiale, a entraîné la plus forte baisse de chiffre d'affaires enregistrée dans cette division. Face à cette situation, il a été décidé d'abaisser considérablement les coûts de cette division en procédant à sa restructuration complète.

Toutefois, une légère reprise a pu être constatée sur le quatrième trimestre 2020. Seul un redémarrage significatif de ces activités aura un impact sur le volume des ventes.

o **Audit/Inspection (Dolfin Factorig)**

Le chiffre d'affaires réalisé par la division Dolfin Factorig en 2020 est de 1.383.579 euros contre 3.131.151 euros en 2019.

Malgré l'important impact sur les activités de cette division dû la pandémie de Covid-19, nous avons réussi à rester actif auprès de nos clients via notre communication régulière.

Nous avons renforcé notre présence locale dans des régions différentes avec notre succursale aux UAE, notre filiale au Brésil et de nombreux partenaires solides en Afrique et en Asie.

La Société a développé une technologie de services à distance pour l'activité d'audit et inspection. Cette méthodologie a été mise en œuvre avec succès pour un certain nombre de clients à l'étranger grâce à un logiciel spécialisé développé par nos services.

Les clients sont rassurés et satisfaits de cette technologie de gestion de projets avec une équipe hybride (les experts en support au bureau auxquels s'ajoutent les techniciens locaux en présence physique).

Cette solution a permis à Dolfines Factorig de réaliser des projets dans des pays tels que la Chine, la Malaisie, l'Indonésie, le Brésil, l'Algérie et les E.A.U.

- **Bureau d'études – Ingénierie (Dolfines Solutions)**

Le bureau d'études n'a eu que très peu d'activité dans le secteur Oil & Gas en 2020. Son chiffre d'affaires pour l'exercice 2020 s'élève à 28.420 euros contre 122.950 euros en 2019.

Le chiffre d'affaires réalisé correspond à la mise à disposition d'un ingénieur du Bureau d'Etudes.

- **Forage & Management de Projet (Dolfines Contracting)**

Le chiffre d'affaires réalisé par Dolfines Contracting en 2020 est de 335.368 euros contre 577.768 euros en 2019.

L'activité s'est principalement focalisée sur un projet de plateforme d'intervention.

Au cours du quatrième trimestre 2020, nous avons reçu plusieurs sollicitations pour gérer le démarrage d'appareils de forage arrêtés depuis des années. Le rebond du prix du baril devrait nous rapporter plus d'opportunité dans ce domaine.

- **New Energies**

Au cours de l'année 2020, la Société a maintenu un minimum d'activité R&D et a poursuivi ses efforts commerciaux pour valoriser le potentiel du flotteur TRUSSFLOAT et pour répondre à des clients sur les caractéristiques d'éoliennes de plus grande puissance en vue des développements de champs à partir de la deuxième partie de la décennie.

Toutefois le faible chiffre d'affaires engendré par l'entreprise oblige à limiter cet effort. Malgré cela nous avons décidé de mettre en place une offre de services dans l'éolien offshore sur la base de l'expérience de la Société dans les services d'inspection et d'ingénierie dans le secteur pétrolier et gazier. Pour se faire nous avons signé un accord de collaboration avec 8.2 France, une société déjà présente dans le secteur de l'éolien. Cette collaboration doit aboutir à une offre plus étendue au 1er semestre 2021 et devrait porter ses fruits au 2ème semestre 2021.

1.2 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice 2020, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 41.368,73 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 12.419,62 € consacrés à la poursuite du développement du flotteur support d'éoliennes de grande capacité Trussfloat.
- 11.308,21 € consacrés à la poursuite de l'étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus

les coûts. L'idée est d'en améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottoristes » et turbiniers travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche

- 17.640,90 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division Dolfin Services d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.134.162 € au 31/12/2020.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche, dont le montant s'élève en 2020 à 18.594 €.

Ce montant est comptabilisé en subvention et se positionne comme un produit d'exploitation.

1.3 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La conjoncture internationale due à l'arrivée de la vaccination tend à s'améliorer dans le secteur de la production pétrolière. Malgré des contraintes fortes sur la mobilisation de personnel à l'international nous entrevoyons tout de même une reprise de l'activité d'inspection et d'audit. Par ailleurs nous avons confirmé la signature d'un contrat pour le design d'une plate-forme d'intervention 'offshore' qui permet de contribuer fortement à notre capacité d'ingénierie.

Nous prévoyons donc un accroissement de nos activités en tablant sur :

- Une meilleure conjoncture du secteur des services O&G envisagée par de nombreux acteurs du secteur suite à l'augmentation de la croissance post pandémie, donc de la demande énergétique associée ;
- La réouverture des frontières qui permettra à la Société de reprendre progressivement ses activités de services avec ses propres experts ayant enfin la possibilité de voyager ;
- L'élargissement des services proposés par la Société dans le domaine des énergies renouvelables, notamment dans la filière de l'éolien 'offshore' qui commence à se structurer en France. Notre nouvelle offre en collaboration avec 8.2 France révélera alors sa pertinence.

Après une année 2020 marquée par la forte baisse des investissements dans le secteur Oil & Gas parallèlement à celui des prix du pétrole jusqu'à 20 \$/bbl (pétrole Brent) et la disparition de nombreuses entreprises des services pétroliers, les grands acteurs du secteur n'excluent pas, en ce début d'année 2021, une reprise progressive des investissements sur les semestres à venir.

Celle-ci serait alimentée notamment par la remontée et la stabilisation des prix du pétrole au-dessus de 50 \$/bbl (pétrole Brent). Au-delà, elle bénéficierait d'une reprise de la demande dans un contexte post-Covid.

Dolfin Services a constaté que la hausse du prix du baril a permis le redémarrage de certains chantiers en Afrique qui se concrétise par une légère hausse du chiffre d'affaires dans le courant du premier trimestre 2021.

Factorig, très actif sur le marché international des Audits et Inspections d'équipements de forage, a ainsi largement reconstitué son carnet de commandes avec plusieurs contrats importants depuis le début de l'année 2021.

L'offre de Factorig se positionne idéalement pour répondre au renforcement continu des exigences réglementaires de contrôle et de sécurité des infrastructures pétrolières et gazières, ce qui contribue de façon complémentaire à la transition écologique.

La levée de fonds de 1,5 millions d'euros en janvier 2021 traduit l'engagement fort de la Société dans le domaine des énergies renouvelables, et en particulier l'éolien flottant et l'hydrogène vert. Ces fonds permettront d'intensifier les travaux d'adaptation du design de notre plateforme semi-sousmersible aux éoliennes de 15 MW et plus, qui constitueront le standard du marché de l'éolien flottant dans les années à venir.

Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de redéfinir l'objet social de la Société pour correspondre aux objectifs métiers.

2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice :

- En date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la à un prix fixé à 2,20 € par action en application des décisions prises par le Conseil d'administration le 9 décembre 2020 sur délégation de compétence de l'assemblée générale.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, au profit desdits investisseurs qualifiés, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la Société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 millions d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été décidée par le Conseil d'administration sur délégation de compétence de l'assemblée générale. Les caractéristiques des obligations convertibles émises sont : une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursables mensuellement et assorties d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement des projets de la Société dans le cadre de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet.

Cette équipe est soumise aux mêmes dispositions gouvernementales liées à la crise sanitaire, soit respect des règles du télétravail, des gestes barrières et de la distanciation.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

(a) DOLFINES NEW ENERGIES SAS

La Société détient 100% de la SAS DOLFINES NEW ENERGIES.

Au titre de l'exercice écoulé, DOLFINES NEW ENERGIES :

- n'a réalisé aucun chiffre d'affaires ;
- a fait une perte de 13.613 euros ;
- sa situation nette s'élève à -1.223 euros.

La Société a comptabilisé sur l'exercice 2020 une provision pour dépréciation des titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES pour un montant de 12.390 €.

(b) Dietswell Do Brasil Limitada

Il s'agit d'une filiale de droit brésilien enregistrée au registre du commerce le 26 novembre 2013.

Dietswell Do Brasil Limitada est détenue à 100% par la Société.

Au titre de l'exercice écoulé, Dietswell Do Brasil Limitada :

- A réalisé un chiffre d'affaires de 132.080 BRL (20.672€)
- A fait une perte de 131.215 BRL (-20.536€)
- Sa situation nette s'élève à 140.361 BRL (21.968€)

(c) Feumag Holding Company Limited

La Société détient 30% de Feumag Holding Company Limited ("Feumag"), qui détient elle-même 42,7% de la société DMM, société vecteur des opérations de forage en Algérie.

Les comptes de Feumag ne nous ont pas été communiqués. Nous vous indiquons que la Société n'a plus la charge du suivi des opérations et ne peut garantir la gestion de cette société.

Les titres de participation de Feumag sont dépréciés à 100% depuis le 31 décembre 2010.

4. PERSONNEL

L'effectif de la Société au 31 décembre 2020 est de 21 salariés dont 16 au siège social.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2020, la dette financière de la Société est composée des éléments suivants :

- un prêt BPI France à taux zéro d'un montant initial de 490.000,00 euros, remboursable en 20 échéances trimestrielles à partir du 30 juin 2019 jusqu'au 31 mars 2024. Compte tenu de la crise sanitaire BPI France a différé le règlement des échéances de mars et juin 2020 reportant ainsi la fin du remboursement de ce prêt au 30 septembre 2024.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 367.500,00 euros

- Une avance de Trésorerie de la société Sofindel, filiale de la Société d'un montant de 20.473,92 euros ;
- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès du CIC d'un montant initial de 300.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 19 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 300.000,00 euros.

- Un prêt garanti par l'état (PGE) auprès de la BNP d'un montant initial de 100.000,00 euros. Une période de différé d'amortissement en capital a été mise en place jusqu'au 20 mai 2022. Durant cette période de franchise de remboursement en capital, seuls les intérêts, le coût de la garantie de l'Etat seront exigibles. Le terme du plan de remboursement est fixé au 20 avril 2026.

Le solde de ce prêt au 31 décembre 2020 est de 100.000,00 euros.

6. RESULTATS – AFFECTATION

Les comptes sociaux qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

6.1 EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS FINANCIERS

Le **total général du bilan** s'élève à 6.166.297 euros au 31 décembre 2020 contre 6.219.401 euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2020, le **chiffre d'affaires** de la Société s'élève à un montant de 2.525.286 euros contre 6.030.818 euros pour l'exercice précédent.

Les **produits d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont atteint au total 2.654.621 euros contre 6.836.717 euros pour l'exercice précédent.

Les **charges d'exploitation** de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont atteint au total 4.582.621 euros contre 8.242.236 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat d'exploitation** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 1.928.000 euros contre un montant négatif de 1.405.519 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat financier** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 26.880 euros contre un montant négatif de 128.019 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat courant avant impôts** s'établit pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 1.954.880 euros contre un montant négatif de 1.533.538 euros pour l'exercice précédent.

Le **résultat exceptionnel** ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 à un montant négatif de 291.885 euros contre un montant négatif de 1.128.163 euros pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir une **perte nette de 2.258.519 euros** contre une perte nette de 2.661.855 euros l'exercice précédent.

6.2 RESULTAT DE L'EXERCICE SOCIAL ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous avons arrêté les comptes sociaux de l'exercice social le 31 décembre 2020 et constaté que :

- La perte nette comptable de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 s'élève à la somme de 2.258.519,30 euros,
- Le compte "report à nouveau" présente un montant débiteur de 8.691.955,26 euros au 31 décembre 2020,
- Le compte "réserve légale" présente un montant créditeur de 357.572,35 euros au 31 décembre 2020,

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article 25 des statuts de la Société, d'approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils viennent de vous être présentés et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- La perte nette d'un montant de 2.258.519,30 euros au compte de report à nouveau dont le solde passerait ainsi de (8.691.955,26) euros à (10.950.474,56) euros.

Ces résultats nous conduisent à constater que les capitaux propres de la Société restent inférieurs à la moitié de son capital social et que la situation n'a pas pu être régularisée au cours de l'exercice 2020.

7. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

7.1 PROPORTION DU CAPITAL DETENU DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES SALARIES

Au 31 décembre 2020 et à la date du présent rapport, la proportion du capital détenue par des salariés est égale à 0.08 %.

7.2 INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce s'agissant des options de souscription ou d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

7.3 INFORMATION SUR LES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, notre rapport spécial informe l'assemblée générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de commerce s'agissant des attributions gratuites d'actions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

8. CAPITAL SOCIAL - COMPOSITION ET DETENTION

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital social de la Société s'élevait à 6.418.593 euros, divisé en 6.418.593 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

Au cours de l'exercice 2020, la Société a augmenté son capital de 2.854.181 euros :

- Le 22 janvier 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 61.327 euros par voie de création de 61.327 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 6 mai 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 932.854 euros par voie de création de 932.854 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 16 juillet 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 312.500 euros par voie de création de 312.500 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 30 juillet 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 156.250 euros par voie de création de 156.250 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 31 août 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 156.250 euros par voie de création de 156.250 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 15 octobre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 135.000 euros par voie de création de 135.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

- Le 24 novembre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 300.000 euros par voie de création de 300.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.
- Le 14 décembre 2020, la société a réalisé une augmentation de capital de 800.000 euros par voie de création de 800.000 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Au 31 décembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 9.272.774 euros, divisé en 9.272.774 actions ordinaires d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

8.2 DETENTION DU CAPITAL SOCIAL

8.2.1 Répartition du capital social

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce,

Le principal actionnaire inscrit au nominatif est Monsieur Jean-Claude BOURDON à hauteur de :

- 11,91 % au 31 décembre 2020,
- 11,53 % à la date du présent rapport

Le 11 janvier 2021, une augmentation de capital a été réalisée par émission de 300.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune :

Portant ainsi le capital à un montant de 9.572.774 euros.

La répartition de l'actionnariat est la suivante :

Au 31 décembre 2020

MANAGEMENT DIETSWELL	11,99 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	0.79 %	73 685
FLOTTANT	87,22 %	8 087 723
TOTAL	100,00%	9 272 774

A la date du présent rapport

MANAGEMENT DIETSWELL	11,61 %	1 111 366
AUTRES INVESTISSEURS	0.68 %	64 838
FLOTTANT	87,71 %	8 396 570
TOTAL	100,00%	9 572 774

8.2.2 Droits de vote

A la date du présent rapport, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	AU 31/12/2020				au 11/01/2021			
	Actions	Votes	% Cap.	% Votes	Actions	Votes	% Cap.	% Votes
Nominatifs	1 185 051	2 358 478	12,8%	22,6%	1 176 204	2 340 784	12,3%	21,8%
Flottant	8 087 723	8 087 723	87,2%	77,4%	8 396 570	8 396 570	87,7%	78,2%
Total	9 272 774	10 446 201	100,0%	100,0%	9 572 774	10 737 354	100,0%	100,0%

8.2.3 Autocontrôle

Au 31 décembre 2020 et à la date du présent rapport, la Société détient 787 actions inscrites au nominatif.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

La Société a confié à TSAF (Tradition Securities And Futures), la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires, conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, souscrit le 11 mai 2018 pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction.

Au 31/12/19, la société détenait 46.010 actions auto-détenues, le solde des mouvements de l'exercice est de moins 14.600 actions,

Au 31 décembre 2020, le solde est de 31.410 actions auto-détenues pour un montant global de 94.544,60 euros.

8.2.4 Les participations croisées

La Société ne détient aucune participation croisée au 31 décembre 2020.

9. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ne comprennent aucune charges et dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, s'il y a lieu, les dépenses visées à l'article 39-5 du Code général des impôts et qui font l'objet du relevé prévu à l'article 54 quater, vous seront communiquées lors de l'assemblée générale ordinaire sous la responsabilité du Commissaire aux comptes. Au titre de l'exercice 2020, nous vous signalons qu'aucune dépense de cette nature n'est à déclarer.

10. DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices

11. PRISE DE PARTICIPATION OU DE CONTRÔLE

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L.233-6, nous vous informons qu'aucune prise de participation ou de contrôle n'a été effectuée par la Société au cours de l'exercice écoulé.

12. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé (**Annexe 1**), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

13. INFORMATIONS SOCIALES, SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES

Les activités de la Société :

- N'entraînent pas de conséquences sociales et environnementales
- Ne sont pas liées à une activité dangereuse
- N'entraînent pas de risques financiers liés aux effets de changement climatiques

14. DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, au présent rapport sont annexés les tableaux de délais de paiement suivants :

- Factures reçues et émises non reniées à la date de clôture de l'exercice en **Annexe 2**
- Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice en **Annexe 3**

15. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SOCIETE

Le Conseil d'Administration propose l'attribution d'une rémunération au profit des administrateurs indépendants pour un total de 18.000 Euros.

16. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SOCIETE

Nous vous informons que le mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la Société prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2023.

17. DELEGATIONS DE POUVOIR ET OU DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Compte tenu de la nécessité de régulariser la situation de la Société dans les meilleurs délais, il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires de consentir au Conseil d'administration de nouvelles délégations de compétences et/ou de pouvoirs, lesquelles sont détaillées dans un rapport spécifique.

18. DIVISION DE LA VALEUR NOMINALE DE L'ACTION PAR DEUX

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de diviser la valeur nominale de l'action par deux afin d'augmenter la liquidité du titre.

19. PRET OBLIGATAIRE AU PROFIT DE NEGMA GROUP LTD

Il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires la mise en place d'un financement obligataire permettant une levée de fonds propres potentiels de 36 millions d'euros par la conclusion d'un contrat d'émission d'obligations convertibles en actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, assorti de Bons de Souscription d'actions avec le fonds d'investissements NEGMA GROUP LTD.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil quitus de l'exécution de sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration

|

Annexe 1

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

(En euros)

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	9 272 774	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	9272774	6418593	6364170	5303475	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	2 525 286	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)
Impôts sur les bénéfices	11 754	153	2 446	1 775	162 809
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	21	39	38	38	56
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 288 962	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	420 802	755 816	850 266	694 088	998 720

Annexe 2

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice
dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)**

	Article D. 441 I.- 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	O jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	99					31	13					26
Montant total des factures concernées TTC	-203 551 €	0 €	-13 110 €	-14 215 €	-96 288 €	-123 614 €	199 386 €	189 237 €	193 050 €	0 €	284 666 €	666 954 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	7,46%	0 %	0,48%	0,52%	3,53%	4,53%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							7,50%	7,12%	7,27%	0 %	10,71%	25,10%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues							3					
Montant total des factures exclues TTC							191 809 €					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois						☐ Délais contractuels : 45 jours fin de mois					

Annexe 3

Factures reçues et émises ayant connu un retard du paiement au cours de l'exercice
(tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D. 4411.- II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 4411.- II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	<i>O jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	<i>O jour (indicatif)</i>	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						178						53
Montant cumulé des factures concernées TTC		-117 639 €	- 142 542 €	-29 905 €	- 99 334 €	-389 420 €		580 309 €	365 090 €	230 406 €	181 700 €	1 357 506 €
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC		4,31%	5,22%	1,10%	3,64%	14,27%						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année TTC								21,84%	13,74%	8,67%	6,84%	51,09%

CABINET GRANGÉ & ASSOCIÉS

C.G.A. S.A.R.L.
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE
DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
COMPAGNIE DE PARIS
CAPITAL 100.000 €
R.C.S. PARIS 399 489 871

20, BOULEVARD MALESHERBES
PARIS 8E
TÉLÉPHONE : 01 42 65 37 44
bgrange@cabinetgrange.com

DOLFINES

Société Anonyme au capital social de 8.472.774 €
12 Avenue des Prés, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Aux actionnaires de la société DOLFINES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DOLFINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les notes 3) Immobilisations incorporelles, 4) Immobilisations corporelles, 5) Immobilisations en cours, et 6) Provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables retenues par votre société, nous avons notamment vérifié le caractère approprié des règles et méthodes relatives à l'évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles, telles qu'elles sont exposées dans l'annexe légale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie

sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 avril 2021

C.G.A. SARL

Benoît GRANGÉ

Commissaire aux comptes
Compagnie de Paris

ARRETE COMPTABLE

Exercice

du **01/01/2020** au **31/12/2020**

DOLFINES SA

12, Avenue des Près
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

N° SIRET : 42874502000043 APE : 7112B

Cabinet GRANGE & ASSOCIES
C. A. S. R.L.
Société à Responsabilité Limitée
10 Cour des Minimes aux Comptes
Boulogne-Billancourt Paris



Bilan Actif

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	4 134 161	1 161 784	2 972 377	2 986 835
Concession, brevets et droits similaires	237 558	201 116	36 442	47 281
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 371 719	1 362 900	3 008 819	3 034 116
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	14 672 674	14 672 674		
Autres immobilisations corporelles	281 628	271 321	10 307	24 189
Immobilisations en cours	2 955 807	2 955 807		
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 910 109	17 899 802	10 307	24 189
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 017 477	1 845 799	171 678	200 484
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	109 067		109 067	101 025
TOTAL immobilisations financières :	2 126 544	1 845 799	280 744	301 508
ACTIF IMMOBILISÉ	24 408 372	21 108 501	3 299 871	3 359 813
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	16 228		16 228	11 192
Créances clients et comptes rattachés	1 112 936	191 809	921 126	2 145 451
Autres créances	418 975	22 778	396 198	270 454
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	1 548 139	214 587	1 333 552	2 427 096
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 450 216		1 450 216	319 245
Charges constatées d'avance	57 126		57 126	99 082
TOTAL disponibilités et divers :	1 507 342		1 507 342	418 328
ACTIF CIRCULANT	3 055 481	214 587	2 840 894	2 845 424
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	25 533		25 533	14 165
TOTAL GÉNÉRAL	27 489 386	21 323 089	6 166 297	6 219 401

Document certifié par
la Compagnie des Commissaires
aux Comptes de la Région
Paris

Bilan Passif

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 9 272 774	9 272 774	6 418 593
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 694 282	3 364 032
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	357 572	357 572
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	189	189
Autres réserves		
Report à nouveau	(8 691 955)	(6 020 757)
Résultat de l'exercice	(2 258 519)	(2 661 855)
TOTAL situation nette :	2 374 342	1 457 775
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	2 374 342	1 457 775
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	1 672 868	1 672 868
AUTRES FONDS PROPRES	1 672 868	1 672 868
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	25 533	14 165
Provisions pour charges		14 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 533	28 357
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		806 154
Autres emprunts obligataires		88 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	203	103
Emprunts et dettes financières divers	788 174	487 101
TOTAL dettes financières :	788 377	1 381 358
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	467 889	673 304
Dettes fiscales et sociales	781 319	947 343
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	44 330	25 433
TOTAL dettes diverses :	1 293 538	1 646 080
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		22 586
DETTES	2 081 916	3 050 024
Ecarts de conversion passif	11 638	10 378
TOTAL GÉNÉRAL	6 166 297	6 219 401

Document communiqué par DOLFINES SA
Document communiqué par DOLFINES SA
Document communiqué par DOLFINES SA
Document communiqué par DOLFINES SA

Compte de Resultat (Première Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 18/03/21

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
Ventes de marchandises				5 453
Production vendue de biens				
Production vendue de services	422 794	2 102 492	2 525 286	6 025 366
Chiffres d'affaires nets	422 794	2 102 492	2 525 286	6 030 818
Production stockée				
Production immobilisée			41 369	325 653
Subventions d'exploitation			19 594	80 830
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 577	287 368
Autres produits			51 796	112 048
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 654 621	6 836 717
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			2 363 623	3 647 093
TOTAL charges externes :			2 363 623	3 647 093
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			206 498	263 312
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 288 962	2 641 714
Charges sociales			498 509	898 709
TOTAL charges de personnel :			1 787 472	3 540 423
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			81 051	263 627
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			25 533	205 974
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			106 584	469 601
AUTRE CHARGES D'EXPLOITATION			118 445	321 807
CHARGES D'EXPLOITATION			4 582 621	8 242 236
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 928 000)	(1 405 519)

Cabinet ORANGE & ASSOCIÉS
3, rue de la République
Société à responsabilité limitée
Jo Comptes et Bilans aux Comptes
Compagnie de Paris

Compte de Résultat (Seconde Partie)

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Édition du 18/03/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2020	Net (N-1) 31/12/2019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 928 000)	(1 405 519)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	42 861	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 868	1 253
	44 729	1 253
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	12 390	10 993
Intérêts et charges assimilées	59 219	117 802
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		478
	71 609	129 272
RÉSULTAT FINANCIER	(26 880)	(128 019)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 954 880)	(1 533 538)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	114 463	29 407
Produits exceptionnels sur opérations en capital	65 135	12 859
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 192	
	193 790	42 265
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	187 622	57 228
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	298 054	13 201
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		1 100 000
	485 675	1 170 428
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(291 885)	(1 128 163)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	11 754	153
TOTAL DES PRODUITS	2 893 140	6 880 236
TOTAL DES CHARGES	5 151 659	9 542 090
BÉNÉFICE OU PERTE	(2 258 519)	(2 661 855)

Cabinet CHARTIER ASSOCIÉS
O. CHARTIER
Société à Responsabilité Limitée
10, rue de la République aux Comptes
75001 Paris

Annexe

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Code du commerce - articles 9 et 1 - Décret no 83-1020 du 29 novembre 1983 - articles 7,21, 24 début, 24-Io, 24-2" et 24-3")

Période du 01/01/2020 AU 31/12/2020**PREAMBULE**

Au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2020 dont le total est de 6.166.297,43 euros et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, et dégageant une perte de 2.258.519,30 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1) PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018, modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et des pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement(s) de Méthode(s)

- **D'évaluation**
Néant.
- **De Présentation**
Néant.

2) FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

- En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :

- Le programme a été émis
- le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019

- le premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 61.327 € (soixante et un mille trois cent vingt-sept euros) par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 5 février 2020, le capital social de la société s'élevait donc à 6.479.920 euros.

➤ Le 5 mars 2020, le Conseil d'administration a :

- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 61.327 euros.
- modifié l'Article 6 des statuts
- approuvé le changement de dénomination sociale de sa filiale DOLFINES, détenue à 100%, en DOLFINES NEW ENERGIES
- décidé de la fermeture des Succursales de DIETSWELL CONGO, DIETSWELL GABON et de DIETSWELL SA BULGARIA BRANCH

➤ Le 6 mai 2020, le Conseil d'administration a :

- décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, de 932.854 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, à répartir entre les obligataires en remboursement de la totalité des obligations convertibles restant dues sur les programmes d'OCA 2018 et 2019.
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros.
- modifié l'Article 6 des statuts

Le Capital social de la société s'élevait donc à 7.412.774 euros

- décidé d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro :
 - 450.000 BSA au profit des salariés
 - 240.000 BSA au profit du Président Directeur Général de la société

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte. Ils seront cessibles.

- En date du 14 juillet 2020, la Société a trouvé un accord avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS pour lui rembourser les 250 obligations convertibles de mille euros (1.000 €) de valeur nominale encore en sa possession, par l'émission de 312.500 actions nouvelles de la Société et de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

En application de cet accord, la Société a émis en juillet 2020 312.500 actions au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

- En date du 16 juillet 2020, ATLAS CAPITAL MARKETS a demandé la conversion des 312.500 actions. Cette demande de conversion se traduit par une augmentation de capital 312.500 € par émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 312.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 16 juillet 2020, le Capital social de la société s'élevait donc à 7.725.274 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- En date du 27 juillet 2020, un contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) a été signé entre la Société et la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

- En date du 28 juillet 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 312.500 qu'elle possédait. La somme de 156.250 euros a été reçue le 30 juillet 2020.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 30 juillet 2020, le Capital social de la société s'élevait donc à 7.881.524 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- En date du 27 août 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 156.250 qu'elle possédait, soit le solde du contrat d'émission de BSA signé le 27 juillet 2020. La somme de 156.250 euros a été reçue le 31 août 2020.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 31 août 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.037.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- Le 15 septembre 2020, les actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale Mixte ont :
 - Ratifié la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Yann LEPOUTRE, en remplacement de Madame Vanessa GODEFROY, démissionnaire. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
 - Adopté à l'unanimité la résolution relative à la nouvelle dénomination de "DOLFINES" en lieu et place de "DIETSWELL" proposée par le Conseil d'administration du 5 mars 2020 ;
 - Décidé en conséquence de modifier l'article 3 des statuts.
- Le 15 septembre 2020, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, le Conseil d'administration a :
 - pris acte des informations et opérations réalisées avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS ;
 - constaté, en tant que de besoin, à l'unanimité :

Qu'au 16 juillet 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 312.500 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société a été ainsi porté d'un montant de 7.412.774 euros à un montant de 7.725.274 euros divisé en 7.725.274 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
- corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

Qu'au 30 juillet 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 156.250 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté d'un montant de 7.725.274 euros à un montant de 7.881.524 euros divisé en 7.881.524 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
- corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

Qu'au 31 août 2020 :

- l'augmentation de capital d'un montant nominal de 156.250 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société est ainsi porté d'un montant de 7.881.524 euros à un montant de 8.037.774 euros divisé en 8.037.774 actions d'une valeur nominale d'1€ chacune.
- pris acte que toutes les formalités relatives aux augmentations de capital ont été accomplies.
 - pris acte que le contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions signé le 27 juillet 2020 avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été soldé le 31 août 2020.
 - approuvé l'émission en une ou plusieurs fois de 300.000 Bons de Souscription d'Actions (BSA) à titre gratuit, avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS à exercer en une ou plusieurs fois dans des conditions, périodes et prix d'exercice à déterminer selon les besoins en trésorerie de la Société.

En date du 22 septembre 2020, le Président Directeur Général de la Société agissant sur délégation du Conseil d'administration du 15 septembre 2020, a signé un contrat d'émission de 135.000 BSA donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 1,00 € au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.

En conséquence, cette autorisation a été utilisée à hauteur de 135.000 €, et son solde est de 165.000 Bons de Souscription d'Actions.

Le 15 octobre 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé ses 135.000 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1,03 €) sur les 135.000 qu'elle possédait, la somme de 139.050 euros a été reçue.

Ainsi cet exercice se traduit par une augmentation de capital de 135.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 135.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 15 octobre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.172.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour finaliser et signer le ou les contrat(s) d'émission de Bons de Souscription d'Actions avec ATLAS CAPITAL MARKETS.
- décidé d'émettre et d'attribuer des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 1 euro :
 - 95.000 BSA au profit des salariés
 - 150.000 BSA au profit des Membres du Conseil d'administration
 - 65.000 au profit de consultant

Ces BSA seront émis sous la forme nominative et feront l'objet d'une inscription en compte. Ils seront cessibles.

- décidé de la fermeture de la Succursale de DIETSWELL SUCCURSALE TUNISIE.

➤ Le 19 novembre 2020, le Conseil d'administration a :

- Pris connaissance de la proposition d'un investisseur qualifié souhaitant investir dans la société 300 000€ en échange de la création de 300.000 actions ordinaires de la société à une valeur nominale de 1€.
- accepté la proposition de cet investisseur qualifié et,
- décidé en conséquence l'émission de 300.000 nouvelles actions ordinaires de la Société au profit de ce seul investisseur qualifié
- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision d'émission de 300 000 nouvelles actions ordinaires de la Société, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de cette émission, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.

➤ En date du 20 novembre 2020, l'investisseur qualifié exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 19 novembre 2020, a souscrit à 300.000 actions pour un montant de 300.000 euros, somme reçue le 24 novembre 2020.

Ainsi cette souscription se traduit par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 24 novembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 8.472.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

[Faint, illegible text, possibly a stamp or signature]

➤ Le 9 décembre 2020, le Conseil d'administration a :

- Constaté, en tant que de besoin, à l'unanimité que :

Qu'au 15 octobre 2020 :

- le prix d'exercice des BSA a été fixé par le Président Directeur Général de la Société à 1,03 €
 - la différence de 4.050 € entre le montant perçu de 139.050 € et la valeur nominale des actions émises soit 135.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".
 - le capital de la Société a ainsi été augmenté de 135.000 euros par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 135.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1€ au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS.
 - l'augmentation de capital d'un montant nominal de 135.000 euros est ainsi définitivement réalisée et que le capital social de la Société a ainsi été porté d'un montant de 8.037.774 euros à un montant de 8.172.774 euros divisé en 8.172.774 actions d'une valeur nominale d'un euro chacune.
 - pris acte que toutes les formalités relatives aux augmentations de capital ont été accomplies.
- Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la quinzième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019, le Conseil d'administration a :
 - décidé l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier en vigueur au 25 juin 2019.
 - délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 60 jours à compter de la date du présent Conseil, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles et/ou valeurs mobilières, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.
 - Faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la seizième résolution de l'assemblée générale à caractère mixte du 25 juin 2019, le Conseil d'administration a :
 - décidé l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit de catégories de bénéficiaires.
 - délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 60 jours à compter de la date du présent Conseil, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles et/ou valeurs mobilières, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et

procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions.

- Pris acte qu'en date du 23 novembre 2020, le Président Directeur Général a signé un mandat de Conseil Financier pour une durée de 6 mois avec possibilité de tacite reconduction pour des périodes de même durée
 - Pris acte qu'en date du 3 décembre 2020, le Président Directeur Général a signé une convention de placement dans le cadre du projet de développement de la société en vue de l'étude et de la réalisation d'une augmentation de capital, avec suppression de droits préférentiels de souscription, auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès de cercle restreint d'investisseurs (placement privé) pour un montant de l'ordre d'un million d'euros.
 - Décidé de transférer le siège social de la Société au 12, Avenue des Prés 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, et ce à compter du 17 décembre 2020.
 - Décidé en conséquence de modifier l'Article 4 des statuts
- Qu'en date du 9 décembre 2020, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 800.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 1,50 € par action.

- Qu'en date du 14 décembre 2020, le versement des souscriptions à 800.000 actions a été réalisé pour un montant de 1.200.000 euros

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 800.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 800.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 14 décembre 2020, le Capital social de la société s'élève donc à 9.272.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 400.000 € entre le montant perçu de 1.200.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 800.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et les mesures de confinement instaurées à compter du 17 mars 2020 ont conduit la société à adapter son fonctionnement afin de poursuivre, dans la mesure du possible, ses activités en utilisant les technologies de l'information et de la communication à sa disposition.

La Société s'est attachée en priorité à assurer la sécurité sanitaire de ses salariés, de ses clients et de ses fournisseurs.

En termes de sécurité et d'organisation du travail :

- Fermeture de nos bureaux de Guyancourt et Abu Dhabi pendant la période du premier confinement
- Réouverture partielle de nos bureaux en fin de période du premier confinement en France et aux E.A.U avec la mise en place d'une rotation du personnel présent dans les locaux ;

- Mise en place du télétravail
- Mise à disposition de masques et de gel hydroalcoolique, respect des gestes barrières.

Afin d'assurer la trésorerie de la société, les actions suivantes ont été menées :

- Négociation des échéances fournisseurs, sociales et fiscales
 - Conversion en actions en mai 2020 des emprunts obligataires existants au 31 décembre 2019
 - Obtention d'un Prêt Garanti par l'Etat de 400 000€ (taux 0%).
- Mise en place d'un plan d'économie

Les équipes de DOLFINES témoignent d'un engagement fort pour faire face à cette situation sans précédent alors que des efforts d'adaptation à la conjoncture actuelle sont activement menés afin de contrôler les coûts.

- Fermeture partielle des locaux, en privilégiant le télétravail afin d'en diminuer les frais de fonctionnement,
 - Recours à des mesures de chômage partiel,
 - Baisse de 15% des prestations du personnel contracté,
 - Mise en place d'une procédure de licenciement économique de trois personnes, pour cause d'une diminution drastique de notre activité d'assistance technique à l'international,
 - Mesures de réduction des charges fixes, notamment par la résiliation anticipée du bail de location des bureaux de Guyancourt en décembre 2020 et la prise d'un bail de location de deux bureaux d'une superficie totale de 85 m² à Montigny Le Bretonneux, ;
- L'impact de la crise sanitaire mondiale

Les fermetures des sites de production et des frontières pendant le 1er semestre et l'instauration de période de quarantaine dans la plupart des pays du monde ont eu un impact sur les ventes et les résultats annuels.

- Perte de 80% du chiffre d'affaire à partir du mois d'avril, une légère reprise a été constatée depuis le mois d'août 2020. Mise en place de nouvelles méthodes de travail, en prenant du personnel local piloté à distance par les équipes de la société. Afin de retrouver une activité normale il faut attendre que les contraintes mondiales soient levées et que notre personnel puisse voyager.
- La trésorerie de la société est restée stable, grâce à l'apurement des créances clients, l'étalement du règlement des charges sociales, la mise en place d'un plan d'économie et du contrôle des coûts.

3) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

– Méthode d'évaluation

Les immobilisations incorporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat)

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations relatives aux frais de Recherche et Développement

Au cours de l'exercice 2020, les frais de recherche et développement ont été augmentés de 41.368,73 €.

En matière de recherche et développement, la Société a concentré son effort sur :

- 12.419,62 € consacrés au développement d'un flotteur support d'éoliennes de grande capacité. Ces études commencées en 2016 se sont poursuivies sur l'exercice 2019 avec le soutien de l'ADEME, avec laquelle un contrat a été signé en octobre 2017 avec effet au 20/03/2017. Ce contrat qui initialement devait se terminer en décembre 2018, a fait l'objet d'un avenant validant le report de son terme à juin 2019. Le dossier final a été déposé le 4 juillet 2019 et a été validé par l'ADEME.
- 11.308,21 € consacrés à une étude commencée au cours du 4ème trimestre 2018 visant à l'optimisation de la plateforme flottante de 6MW, permettant d'en réduire encore plus les coûts. L'idée est d'améliorer les performances en y ajoutant une étude holistique avec un concepteur constructeur de turbine, mât et pales tel que 2B-Energy. Il est à noter que cette démarche n'a pas encore été effectuée par l'industrie : les « flottageurs » et turbineurs travaillent chacun de leur côté. Une grande économie est attendue de cette démarche. Au cours de l'exercice 2018, les études menées ont permis de déposer deux demandes de brevet. Les travaux réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2019 ont abouti à une nouvelle demande de dépôt de brevet en mars 2019.
- 17.640,90 € consacrés au développement en interne, commencé au cours de l'exercice 2017, par la division FACTORIG d'un logiciel qui sera utilisé pour l'activité Inspection et Audit d'appareils de forage.

Les frais de recherche et développement s'élèvent à un solde brut de 4.134.162 € au 31/12/2020.

Les dépenses engagées pour le développement du flotteur support d'éoliennes et celui de l'optimisation de la plateforme flottante sont éligibles au Crédit Impôt Recherche.

– Méthode d'évaluation des coûts de développements

Les charges dépensées dans le cadre de ces travaux sont comptabilisées directement en charges.

Dès lors que les critères d'immobilisations imposés par le PCG (art.311-3.2) sont respectés, les coûts de développements sont systématiquement activés.

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations incorporelles est de 4.371.719 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	<4 000>	0
- Frais de Recherche & Développement	4 092 793	41 369	4 134 162
- Logiciels	560 409	<460 516>	99 893
- Frais de dépôts de brevet	177 246	<39 582>	137 664
TOTAL	4 834 448	-462 729	4 371 719

– Méthodes et calculs des Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- | | | | |
|--------------------------|-------|--------------------------|-------|
| - Brevet | 5 ans | - Logiciels | 1 an |
| - Coûts de développement | 5 ans | - Soft HSEA & Inspection | 3 ans |

Au 31/12/2020, le montant brut des Amortissements est de 1.362.900 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- Frais de Publicité (développement site internet)	4 000	<4 000>	0
- Frais de Recherche & Développement	1 105 958	55 826	1 161 784
- Logiciels	558 604	<460 516>	98 088
- Frais de dépôts de brevet	131 770	<28 743>	103 028
<u>TOTAL</u>	<u>1 800 332</u>	<u>-437 432</u>	<u>1 362 900</u>

4) IMMOBILISATIONS CORPORELLES**– Méthode d'évaluation**

Les immobilisations corporelles acquises à titre onéreux sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires d'achat).

Les immobilisations corporelles générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Le rig Sedlar 160 est un appareil de forage tout hydraulique conçu et construit par Dietswell en 2007.

Cet appareil est de la classe des Rigs de forage de 1000 HP capable de forer à 3000 mètres (10 000ft).

L'appareil SEDLAR 160 n'a pas été en activité au cours de l'exercice 2019. En conséquence, il n'a pas été pratiqué d'amortissement sur les immobilisations du SEDLAR 160 sur cette période.

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées :

- sur l'exercice 2014 pour un montant de 9.049.560 €.
- sur l'exercice 2016 pour un montant de 2.900.000 €
- sur l'exercice 2019 pour un montant de 1.100.000 €

Au 31/12/2020, le solde des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations corporelles de l'appareil Sedlar 160 s'élève à 13.049.560 €, ramenant sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations corporelles hors celles en cours est de 14.954.303 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Augm / Dim	Montant Brut 31/12/20
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	11 845 242		11 845 242
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	2 827 432		2 827 432
- Install., Aménagements, Agencements	174 977	<166 064>	8 913
- Matériel de Transport	3 963	<2 619>	1 344
- Matériel Bureau & Informatique	214 729	<72 400>	142 329
- Mobilier	156 312	<27 269>	129 043
<u>TOTAL</u>	<u>15 222 655</u>	<u><268 352></u>	<u>14 954 303</u>

– Méthodes et calculs des Amortissements

Le principe de décomposition par composant est appliqué pour les appareils de forage. Des composants principaux ont été identifiés et sont amortis suivant le mode linéaire, selon leur durée prévisionnelle d'utilisation. Les amortissements des composants d'appareils de forage ont une durée allant de 3 à 10 ans.

Pour rappel, la dépréciation est liée à l'activité et les amortissements sont appliqués lorsque l'appareil est sous contrat.

Pour les autres immobilisations, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel et équipements	3 à 4 ans	- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
- Agencements divers	10 ans	- Mobiliers de bureau	7 à 10 ans
- Matériel de transport	3 ans	- Installation technique	3 à 10 ans

Au 31/12/20, le montant brut des Amortissements est de 1.894.435 € dont :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/2020
- SEDLAR 160 - Eléments Corporels	1 392 198		1 392 198
- SEDLAR 160 - Eléments Incorporels	230 915		230 915
- Install., Aménagements, Agencements	167 834	<158 921>	8 913
- Matériel de Transport	3 963	<2 619>	1 344
- Matériel Bureau & Informatique	200 947	<66 349>	134 599
- Mobilier	153 048	-26 583	126 466
<u>TOTAL</u>	<u>2 148 906</u>	<u><254 471></u>	<u>1 894 435</u>

5) **IMMOBILISATIONS EN COURS**

Lors de leur entrée dans le patrimoine de la société les immobilisations corporelles produites sont évaluées à leur coût de production, composé des éléments suivants :

Cabinet GRANGE & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

- coût d'acquisition des matières consommées
- charges directes de production
- charges indirectes de production

Au 31/12/2020, le montant brut des immobilisations en cours est de 2.955.807 € dont :

LIBELLE	Montant Brut début d'exercice	Amort. Augm / Dim	Montant au 31/12/20
- SEDLAR 160 - Revamping	733 566		733 566
- SEDLAR 160 - Pièces de rechange	392 143		392 143
- SEDLAR 250 - Eléments Corporels	1 095 820		1 095 820
- SEDLAR 250 - Eléments Incorporels	734 278		734 278
TOTAL	2 955 807	0	2 955 807

Informations sur l'appareil Sedlar 160

Au 31/12/2020, la valeur brute des éléments corporels en cours (matériels acquis non mis en service) du Sedlar 160 est de 1.125.709 €

Pour rappel, des provisions exceptionnelles pour dépréciation des immobilisations en cours de l'appareil Sedlar 160 ont été comptabilisées sur l'exercice 2014 pour un montant de 1.125.709 €, ramenant leur valorisation à une valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6.

Informations sur l'appareil Sedlar 250

Cet appareil a été conçu par Dietswell en 2008 sur la base des études faites pour l'appareil SEDLAR 160 mais en capacité augmentée à 250 Tonnes. Cet appareil est à situer dans la classe des appareils de forage 1500 HP capables de forer jusqu'à 4200 mètres environ (14 000 Ft).

La construction de cet appareil a été lancée spécifiquement pour un contrat avec la société Tullow Oil pour le développement d'un champ lacustre en Ouganda. Pour des raisons autres que techniques, le contrat, pourtant engagé et partiellement financé par Tullow n'a finalement pas été activé et Dietswell a dû interrompre la construction de l'appareil.

En plus de la construction du derrick set hydraulique partiellement achevée, Dietswell avait acquis des équipements périphériques neufs en dotation à l'appareil. Ont été cédés sur les exercices antérieurs :

- Deux groupes électrogènes de puissance Caterpillar (neufs). Ces deux groupes ont depuis été revendus.
- Un groupe électrogène de secours RIG BOSS en container spécial (Neuf)
- Un jeu de BOP 5000 PSI (Blocs anti éruption) Cameron (Neufs). Cet équipement a été cédé en mars 2015.
- Une armoire électrique dédiée (avec un système AC/AC de variation de puissance) spécialement conçue par Dietswell (neuve). Cet équipement a été cédé en septembre 2017.
- Un jeu de pneus neufs pour le trailer (EUROMASTER) cédés en février 2018.
- 2 vérins (DOUCE HYDRO) cédés en novembre 2018

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Au 31/12/20, le montant brut de l'appareil Sedlar 250 s'élevait à 1.830.098 € diminué des provisions exceptionnelles pour dépréciation à hauteur de 100% soit 1.830.098 €, ramenant ainsi sa valeur nette comptable à zéro euro (0 €).

Au cours de l'exercice 2020, aucun mouvement n'a été enregistré.

Des informations sur la valeur nette comptable de cet appareil sont données en paragraphe 6

6) PROVISIONS EXCEPTIONNELLES POUR DEPRECIATIONS DES RIGS SEDLAR 160 ET SEDLAR 250

Des provisions exceptionnelles pour dépréciation ont été enregistrés sur les exercices 2014 et 2016 pour les deux rigs Sedlar 160 et Sedlar 250 afin de ramener leurs valeurs comptables résiduelles à un niveau de valorisation estimées sur une base conservatrice. L'historique comptable est le suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES			Provision Dépréciation			
SEDLAR 160	Montant Brut	Montant Amortissement	2014	2016	2019	Valeur Net au 31/12/20
Elmts Corporels	11 845 242,13 €	-1 392 198,46 €	-7 248 937,68 €	-2 322 976,84 €	-881 129,15 €	0,00 €
Elmts Incorporel	2 827 432,03 €	-230 915,29 €	-1 800 622,73 €	-577 023,16 €	-218 870,85 €	0,00 €
TOTAL	14 672 674,16 €	-1 623 113,75 €	-9 049 560,41 €	-2 900 000,00 €	-1 100 000,00 €	0,00 €

IMMOS EN COURS	Montant Brut au 31/12/2018	Solde Provision au 31/12/2017	Valeur Nette au 31/12/2020
<u>Sur le Sedlar 160</u>			
Matériel Revamping	733 565,72 €	-733 565,72 €	0,00 €
Pièces de Rechange	392 143,25 €	-392 143,25 €	0,00 €
<u>Sur le Sedlar 250</u>			
Eléments Incorporels	734 278,08 €	-734 278,08 €	0,00 €
Eléments Corporels	1 095 819,76 €	-1 095 819,76 €	0,00 €

Au 31/12/2020, la valeur nette comptable des deux appareils est de zéro euro (0 €) :

<u>LIBELLE</u>	Montant Brut 31/12/18	Augment/ Diminution	Amort.	Provision pour dépréciation	Provision 2019	Valeur Nette 31/12/20
- Sedlar 160 - Elements Corporels & Incorp.	14 672 674		-1 623 113	-11 949 561	-1 100 000	0
- Sedlar 160 - Immobilisations En Cours	1 125 709			-1 125 709		0
- Sedlar 250 - Immobilisations En Cours	1 830 098			-1 830 098		0
TOTAL	17 628 481	0	-1 623 113	-14 905 368	-1 100 000	0

Au 31/12/2020 le montant des provisions exceptionnelles pour dépréciation des appareils Sedlar 160 et Sedlar 250 s'élève donc à 16.005.367 €

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Information sur la valorisation de l'appareil Sedlar 160

L'appareil de forage de Dietswell Sedlar 160 est stocké sur le port d'Almeria en Espagne depuis le printemps 2014. Il est correctement stocké, dans un enclos fermé lui-même situé à l'intérieur de la zone portuaire fermée et gardiennée.

Depuis sa date de stockage, nous avons cherché à céder cet appareil à tout type d'acheteur possible, contracteur de forage, broker

La situation très ralentie du marché du forage depuis le début de la crise du pétrole qui a débuté mi 2014 n'a pas rendu la recherche de client aisée.

En ce qui concerne ce rig Sedlar 160, il est toujours en état de remplir ses fonctions dans le cadre d'un contrat de forage ou de Work Over, après quelques travaux de réactivation et d'inspection.

En 2016, de manière assez conservative, il a semblé opportun de passer un complément de provision pour dépréciation de 2.900.000 € afin de refléter au mieux, à la fois la valeur résiduelle de l'appareil et, anticiper sur la décote à concéder à un acquéreur éventuel dans ces conditions de marché encore particulièrement faible.

En 2019, constatant que les activités dans le secteur pétrolier n'ont pas rebondi, il a été décidé de passer un complément de provision de 1.100.000 € pour ramener sa valeur résiduelle à zéro euro.

7) PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société a des participations dans trois sociétés :

- DOLFINES NEW ENERGIES SAS à hauteur de 100 % du capital,
- FEUMAG à hauteur de 30 % du capital,
- DIETSWELL DO BRASIL à hauteur de 100 % du capital.

DOLFINES NEW ENERGIES SAS

Les titres de participation de DOLFINES NEW ENERGIES SAS sont provisionnés à hauteur de la situation nette de la société, soit un montant de 38 063 € au 31 décembre 2020.

Sur l'exercice 2020, une provision pour dépréciation de 12.390 € a été comptabilisée.

FEUMAG

Les titres de participation de FEUMAG sont provisionnés à hauteur de 100% depuis le 31 décembre 2010, soit un montant de 1.807.736 €. Au 31 décembre 2020, la provision a été maintenue pour ce même montant.

DIETSWELL DO BRASIL

Le montant de la participation de Dolfines SA s'élève à 170.812€.

Aucune provision pour dépréciation des titres n'a été constatée.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS**C. G. A. SARL***Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris*

Au 31/12/2020, le montant total des provisions pour dépréciation des titres s'élève à 1.845.799 €.

8) CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**DOLFINES NEW ENERGIES SAS**

Compte tenu de l'évolution de la situation chez DOLFINES NEW ENERGIES SAS et de l'abandon de compte courant assorti d'une clause de retour à meilleure fortune consentie sur l'exercice 2018 par DOLFINES SA à sa filiale. Au 31/12/2019, le solde de l'avance en compte courant consentie par la société à sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS s'élevait à 60.795,33 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 802,32 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- Différents règlements effectués à des fournisseurs par DOLFINES SA pour le compte de DOLFINES NEW ENERGIES SAS d'un montant de 9.053,87 € ont été comptabilisés sur l'année, augmentant ainsi le compte courant.

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2020 s'élève à 70.651,52 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 966,76 €, au titre de l'exercice 2020.

DIETSWELL DO BRASIL

Au cours des exercices portant sur la période de 2014 à 2019 DIETSWELL a consenti plusieurs avances en trésorerie à DIETSWELL DO BRASIL, en 2019 la filiale a procédé à une augmentation de capital par incorporation du compte courant, ainsi le solde du compte courant au 31/12/2019 s'élevait à 40.802,10 €

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts rémunérateurs de l'avance en trésorerie d'un montant de 451,08 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,
- La société a procédé à des avances de fonds pour un montant de 55.500€

Ainsi, le solde de cette avance au 31/12/2020 s'élève à 96.753,18 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 901,03 €.

SOFINDEL

Le 3 décembre 2012, une convention de trésorerie tripartite a été signée par les sociétés DOLFINES SA, SOFINDEL SA et DOLFINES NEW ENERGIES SAS, toutes unies entre elles par des liens de contrôle en capital. Cette convention a pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe au mieux de l'intérêt commun de l'ensemble des parties et, notamment :

- ✓ de mettre, sous forme d'avances, à la disposition des sociétés signataires présentant des besoins de trésorerie, les fonds permettant de couvrir lesdits besoins ;
- ✓ de recevoir, sous forme d'avances, de la part des sociétés signataires présentant des excédents de trésorerie, les fonds correspondant auxdits excédents.

Le 10 avril 2018, SOFINDEL SA, qui présentait un excédent de trésorerie, a versé à DOLFINES SA sous forme d'avance la somme de 20.000 €. Au 31/12/2019, le solde de l'avance en compte courant consentie par SOFINDEL à la société s'élevait à 20.213,45 €.

Sur l'exercice, ont été comptabilisées les opérations suivantes :

- Les intérêts débiteurs de l'avance en trésorerie reçue par DOLFINES SA d'un montant de 260,47 € au titre de 2019 ont été capitalisés, augmentant ainsi le compte courant,

Ainsi, le solde de cette avance reçue au 31/12/2020 s'élève à 20.473,92 €.

Sur ce montant, des intérêts de compte courant au taux de 1,18 % ont été calculés pour un montant de 241,59 €, au titre de l'exercice 2020.

Sur l'année 2020, aucune provision n'a été comptabilisée sur les créances rattachées à des participations

Au 31/12/2020 le montant total des provisions pour créances rattachées à des participations s'élève à **0 €**

9) STOCK D'APPROVISIONNEMENT

▪ d'en-cours production de services

Les études en cours générées en interne sont évaluées à leur coût de production composé des éléments suivants :

- Charges directes de production
- Charges indirectes de production

Néant.

▪ Approvisionnement

Néant.

10) METHODE DE DEGAGEMENT DE MARGE SUR LES CHANTIERS DE FORAGE

La méthode de dégagement de marge appliquée pour nos chantiers de forage est celle du Chiffre d'Affaire à l'avancement.

Le Chiffre d'Affaire à l'avancement est déterminé en multipliant le Chiffre d'Affaire total prévisionnel du chantier par le taux d'avancement cumulé calculé au 31/12/2020.

Le taux d'avancement cumulé des dépenses correspond au montant cumulé des dépenses réalisées au 31/12/2020, divisé par le montant total prévisionnel des dépenses du chantier.

Cette méthode permet de rattacher les produits et charges correspondantes sur chaque période comptable.

Au 31/12/2020, aucun chantier n'est en cours.

11) CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Au 31/12/2019 le montant des provisions pour dépréciation des créances clients s'élevait à 191.809,46 €.

Au cours de l'année 2020, aucun mouvement n'a été enregistré.

Au 31/12/2020, Le montant total des provisions pour dépréciation des créances clients s'élève à 191.809,46 €

12) EMPRUNTS OBLIGATAIRES**EMISSION D'OBLIGATIONS 2018**

La société a procédé sur le 4^{ème} trimestre 2018 à l'émission de dix-huit (18) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune représentant un montant nominal total de neuf cent mille euros (900.000 €) par voie de placements privés.

Les principales caractéristiques de cette émission validée par le Conseil d'Administration du 18 octobre 2018 sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non-conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25ème échéance.

Au 31/12/2018, le capital restant dû était de 850 000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à un montant de 7.152 €

Sur l'exercice 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

- les deux (2) OC non souscrites au 31/12/2018 l'ont été pour un montant de 100.000 €, clôturant ainsi l'émission de vingt (20) obligations convertibles d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de un million d'euros (1.000.000 €) par voie de placements privés.
- la société a procédé au remboursement de 464.000 € en nominal et 49.653 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2019, le capital restant dû était de 486.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 56.805 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 486.000 € en nominal et 9.940 € d'intérêts de base.

Au 31/12/2020, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 66.745€

Le programme d'émission d'Obligations 2018 est intégralement remboursé et soldé

EXERCICE DE BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RATTACHES AU PROGRAMME D'EMISSION D'OBLIGATIONS 2018

Par déclaration en date du 7 octobre 2019, un obligataire a exercé deux (2) Bons de Souscription d'Obligations pour un montant total de 100.000 euros, ils bénéficient des mêmes conditions (durée, intérêts) et produisent les mêmes effets que les obligations émises à la date de souscription et ce, jusqu'à l'échéance finale. L'exercice de ces deux BSO a été constaté par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019.

Sur l'exercice 2019, la société a procédé au remboursement de 88.000 € en nominal et 1.680 € d'intérêts de base. Au 31/12/19, le capital restant dû était de 88.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 1.680 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 88.000 € en nominal et 1.913,33 € d'intérêts de base.

Au 31/12/20, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 3.593,33 €.

Les Bons de Souscription d'Actions rattachés au programme d'émission d'Obligations 2018 sont intégralement remboursés et soldés.

EMISSION D'OBLIGATIONS 2019

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration du 07/10/19, six (6) obligations échangeables en actions DOLFINES d'une valeur nominale de cinquante mille euros (50.000 €) chacune, représentant un montant nominal total de trois cent mille euros (300.000 €) ont été émises et souscrites.

Les principales caractéristiques de cette émission sont les suivantes :

- ❖ montant du placement : 1.000.000 Euros, soit 20 OC d'une valeur nominale de 50.000€
- ❖ durée : 25 mois
- ❖ rémunération :
 - Intérêt de base de 7% sur la durée des obligations.
 - Prime de non-conversion de 7% par an, qui sera égale au montant total des intérêts de base.
- ❖ remboursement :
 - 1/25^{ème} de la valeur nominale de chaque obligation y compris les intérêts de base mensuellement
 - La prime de non-conversion sera versée dans son intégralité lors de la 25^{ème} échéance.

Sur l'exercice 2019, la société a procédé au remboursement de 24.000 € en nominal et 3.430 € d'intérêts de base.

Au 31/12/19, le capital restant dû était de 276.000 € et les intérêts de base versés s'élevaient à 3.430 €.

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- la société a procédé au remboursement de 276.000 € en nominal et 6.020 € d'intérêts de base.

Au 30/12/2020, le capital restant dû est de zéro € (0 €) et les intérêts de base versés s'élèvent à 9.450 €.

Le programme d'émission d'Obligations 2019 est intégralement remboursé et soldé.

EMISSION D'OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS AVEC WARRANTS ACTIONS

En application des autorisations concédées par le Conseil d'administration dans sa séance du 7 octobre 2019, relative à l'émission d'obligations remboursables en actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) avec warrants actions (instruments financiers hybrides) pour un montant maximum de 3.000.000 euros :

- Le programme a été émis
- le contrat avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS a été signé le 4 décembre 2019

Au cours de l'exercice 2020, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Un premier tirage de 300.000 euros a été fait le 9 janvier 2020, soit 300 obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune, auxquelles sont attachés 135 bons de souscription d'action
- Une première demande de conversion de 50 obligations en date du 22 janvier 2020 a été réalisée le 5 février 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 61.327 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 6 mai 2020.

- En date du 14 juillet 2020, la Société a trouvé un accord avec la société Atlas Capital Markets pour lui rembourser les 250 obligations convertibles de mille euros (1.000 €) de valeur nominale encore en sa possession, par l'émission de 312.500 actions nouvelles de la Société et de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

En application de cet accord, la Société a :

- émis 312.500 actions au profit de la société ATLAS CAPITAL MARKETS, qui a fait l'objet d'une demande de conversion le 16 juillet 2020.

Cette demande de conversion s'est traduite par une augmentation de capital 312.500 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 312.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

- signé le 27 juillet 2020 avec ATLAS CAPITAL MARKETS un contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €)
 - ✓ Le 28 juillet 2020, la société ATLAS CAPITAL MARKETS a exercé 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €) sur les 312.500 qu'elle possédait.

Cet exercice s'est traduit par une augmentation de capital 156.250 par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

- ✓ Le 27 août 2020, la société Atlas Capital Markets a exercé le solde du contrat d'émission de BSA signé le 27 juillet 2020, soit 156.250 bons de souscription d'actions donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).

Cet exercice s'est traduit par une augmentation de capital 156.250 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro. Cette augmentation a été constatée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Au 31/12/2020, le programme d'émission d'obligations remboursables en actions avec warrants actions est soldé.

13) PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OC

Suite à l'émission en 2018 d'Obligations convertibles, le solde au 31/12/2018 des intérêts dus au titre des primes de non-conversion s'élevait à 4.256,78 €.

Au 31/12/2019, le montant total des intérêts à payer sur les OC (programme 2018 et 2019) était de 44.153,65 € décomposé comme suit :

- Intérêts de base à payer 1.292,67 €
- Primes de non-conversion 42.860,98 €

Au cours de l'exercice 2020, à la suite des remboursements du solde des Obligations 2018 et 2019 et des Bons de Souscription d'actions rattachés au programme des Obligations 2018 le montant de 42.860,98 € a été repris et comptabilisé en produits financiers.

14) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31/12/2019 le montant des provisions pour risques et charges s'élevait à 28.356,57 €

Au cours de l'exercice, les mouvements enregistrés sont :

- une diminution de 28.356,57 €
- une augmentation de 25.532,91 €

Au 31/12/2020, le montant des provisions pour risques et charges s'élève donc à 25.532,91 €

Cette somme est décomposée comme suit :

- pour perte de change constatée pour 25.532,91 €

15) OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur en euro au taux moyen du mois précédant la date de facture, qu'elle soit d'achat ou de vente.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice en euros.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité pour un montant de 25.532,91 € au 31 décembre 2020.

16) OPERATIONS A LONG TERME

Néant.

17) CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

▪ **Charges constatées d'avance**

Ce poste s'élève à 57.126,10 €. Il s'agit de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure 31 décembre 2020.

▪ **Produits constatés d'avance**

Il s'agit de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à une période ultérieure au 31 décembre 2020.

Au 31/12/2020, il n'y a pas de produits constatés d'avance en compte.

18) ACOMPTE VERSES

Le poste acompte fournisseurs qui s'élève à 16.227,54 € au 31 décembre 2020 correspond à des avances diverses sur commandes.

19) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Au 31 décembre 2020, le total des charges exceptionnelles s'élève à 485.675,36 Euros, ventilées ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	187.621,61 €
➤ sur des opérations en capital	298.053,75 €
➤ sur des dotations de provisions	0,00 €

Au 31 décembre 2020, le total des produits exceptionnels s'élève à 193.789,98 Euros, ventilés ainsi :

➤ sur les opérations de gestion	114.462,92 €
➤ sur des opérations en capital	65.135,10 €
➤ Reprise de provision risques & charges	14.191,96 €

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2020 est donc une perte de 291.885,38 €

Cabinet GRANGE & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

20) HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES :

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2020 au titre du contrôle légal des comptes s'établissent à 23.119,79 € HT. Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

21) CHANGEMENT DE METHODES

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de la période.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de la période.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

22) INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**1) Succursale à ABU-DHABI :**

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à Abu-Dhabi en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée à Abu-Dhabi, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

2) Succursale en TUNISIE :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à LA SOUKRA en TUNISIE en 2009. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en TUNISIE, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

3) Succursale au GABON :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à PORT GENTIL au GABON en avril 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au GABON, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

4) Succursale au CONGO :

La Société DOLFINES SA a ouvert une succursale à POINTE NOIRE au CONGO en juin 2014. La succursale a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée au CONGO, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

5) *Succursale en Bulgarie :*

La Société DOLFINES SA a enregistré une succursale à Sofia en Bulgarie en juin 2017.

Cet établissement a une comptabilité autonome, et les comptes sont déposés localement.

Au 31 décembre 2020, les présents comptes tiennent compte de l'ensemble de l'activité de la société y compris celle effectuée en Bulgarie, par contre les résultats dégagés par cet établissement n'entrent pas dans l'assiette de calcul de l'impôt sur les sociétés français.

23) AVANCES CONDITIONNEES

En octobre 2017, le projet EOLFLOAT™ a fait l'objet d'un contrat de 2.830.453 euros signé avec l'ADEME.

L'ADEME subventionne ce contrat à hauteur de 60% sous forme d'avances conditionnées, soit un montant de 1.698.272 euros.

Ce contrat s'est déroulé du 20/03/2017 au 04/07/2019. L'ADEME a validé l'état récapitulatif des dépenses sur cette période dont le montant s'élève à un total de 2.788.113 €.

L'ADEME finançant ce montant à hauteur de 60%, la subvention a donc été recalculée, soit un montant final de 1.672.868 €, qui a été intégralement versé de la manière suivante :

- Sur l'exercice 2017, une avance de 15% sur la subvention a été versée, soit 254.740 €.
- Sur l'exercice 2018, une avance de 30% sur la subvention a été versée, soit 509.481 €.
- Sur le 1^{er} semestre 2019, une avance de 35% sur la subvention a été versée, soit 594.395 €.
- Sur le 2^e semestre 2019, le solde de la subvention a été versé pour 314.252 €.

Au 31/12/2020, le montant total de l'avance conditionnée reçu de l'ADEME s'élève à 1.672.868 €.

24) EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2020

L'effectif au 31 décembre 2020 est de 21 Salariés

- 16 Sièges
- 5 Expatriés

25) RETRAITE

La Société ne comptabilise pas de provision au titre de son engagement en matière d'indemnités de fin de carrière.

Au 31/12/2020, l'estimation de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est de 198 K€.

26) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2020

Depuis le 31 décembre 2020, date de clôture de l'exercice :

- en date du 6 janvier 2021, des investisseurs qualifiés exerçant le droit de souscription conféré par le Conseil d'administration du 9 décembre 2020, ont souscrit à 300.000 actions ordinaires de la société à un prix fixé à 2,20 € par action.

Le 11 janvier 2021, le versement des souscriptions à 300.000 actions a été réalisé pour un montant de 660.000 euros.

Ainsi ces souscriptions se traduisent par une augmentation de capital de 300.000 € par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro.

Au 11 janvier 2021, le Capital social de la société s'élève donc à 9.572.774 euros.

Corrélativement, l'Article 6 des statuts a été modifié.

La différence de 360.000 € entre le montant perçu de 660.000 € et la valeur nominale des actions émises soit 300.000 € a été affectée au compte "prime d'émission".

Les frais entraînés par cette augmentation de capital ont été imputés sur le compte "prime d'émission".

- Fin janvier 2021, la Société a réalisé avec succès un placement privé de 1,5 million d'euros d'obligations convertibles sous forme de « Green Bond » auprès d'investisseurs européens qualifiés. Cette émission du Green Bond a été effectuée dans le cadre de l'autorisation de l'Assemblée générale des actionnaires de DOLFINES du 25 juin 2019 par voie d'offre à des investisseurs qualifiés pour un montant de 1,5 million d'euros avec une maturité de 2 ans (échéance janvier 2023), remboursable mensuellement et assortie d'un coupon annuel nominal de 12% payable mensuellement. Le taux actuariel s'établit à environ 7% dans la mesure où les intérêts ne sont dus que sur le montant du capital restant à rembourser.

Cette levée de fonds contribuera au financement de ses projets en faveur de la transition écologique.

A partir de juillet 2021, DOLFINES aura la possibilité de rembourser sans préavis, partiellement ou totalement, les détenteurs des obligations. Par ailleurs, entre juillet 2021 et décembre 2022, les détenteurs d'obligations auront la possibilité de convertir celles-ci en actions DOLFINES avec possibilité de cession sur le marché Euronext Growth. Le prix de conversion sera calculé sur la base du cours moyen pondéré par les volumes des 10 jours de Bourse précédant le jour de conversion, moins une décote de 20%.

Les obligations ne sont pas inscrites sur un marché de cotation, et sont librement négociables entre investisseurs qualifiés au sens de la réglementation.

Cette émission a été réalisée selon les meilleures pratiques du marché et en conformité avec le EU Green Bond Standard établi par le groupe d'experts à haut niveau sur la finance durable de l'Union européenne.

- La division Oil & Gas Services de la Société a signé un contrat de design d'un appareil de forage et d'entretien de puits offshore pour un grand opérateur pétrolier offshore en janvier 2021.

Pour mener à bien ce contrat, il a été nécessaire d'augmenter la surface de nos bureaux par une prise de bail à compter du 1er février 2021 d'un local de 131m² situé dans le même complexe que le siège social, afin d'y réunir l'équipe d'experts dédiée à ce projet. Cette équipe est soumise aux mêmes dispositions gouvernementales liées à la crise sanitaire, soit respect des règles du télétravail, des gestes barrières et de la distanciation.

27) AUTRES INFORMATIONS

Néant

28) ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ci-dessous la liste des engagements en cours au 31 Décembre 2020 :

- Emissions garanties bancaires

31-déc.-20

Emission	Type Engagement	Echéance	Bénéficiaire	Contre-valeur EUR
20-nov.-17	SOUMISSION	indéterminé	Groupe REGGANE	216 093 €
2-janv.-18	SOUMISSION	31-déc.-21	ENAGAS	30 000 €
30-août-19	SOUMISSION	Mainlevée clt	ADNOC DRILLING	17 184 €
18-sept.-19	SOUMISSION	12 mois après réception prestations	3C METAL	30 015 €
24-nov.-20	SOUMISSION	6-janv.-22	URJA BHARAT PTE LTD	1 956 €

295 248 €

- Plan de réduction de salaires :

La société a signé avec les salariés du siège un accord de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Depuis avril 2019, un plan de remboursement a été établi sur 16 mois accepté par les salariés concernés et s'est terminé au 31/07/2020.

Au cours de l'année 2020, le montant total des remboursements et charges associées s'élève à 99.781 euros comptabilisé en charges sur la période.

Il n'y a plus d'engagement financier de la société au 31/12/2020 pour les salariés.

- Plan de réduction de charges du personnel sous-traité :

La société a signé des avenants avec du personnel sous-traité de baisse temporaire des rémunérations du 01/07/2016 au 31/10/2017.

Il n'y a plus d'engagement financier de la société au 31/12/2020 pour le personnel sous-traité.

29) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2020, la composition du capital s'établit comme suit :

	Nombre	Valeur Nominale
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 418 593	1 euro
2. Actions émises pendant la période	2 854 181	
3. Actions annulées	-	
4. Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	9 272 774	1 euro

Il est précisé que les formalités d'enregistrement des 2 dernières augmentations de capital sont en cours auprès de l'administration.

30) RESERVES

Au 31 décembre 2020, le détail des réserves s'établit comme suit :

Rubriques	Montant
- Réserve légale proprement dite	357 572 €
- Réserves indisponibles	0 €
- Réserves de conversion	189 €
TOTAL	357 761 €

31) EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

En €	Capital	Primes	Réserves	Report à nouveau	Report à Nouveau Succursales	Ecart de Conversion des succursales	Résultat Exercice	Total capitaux propres
Au début de l'exercice	6 418 593	3 364 032	357 761	-6 010 440		-10 317	-2 661 855	1 457 775
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 661 855			2 661 855	0
Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	2 854 181	330 250						3 184 431
Imputation RAN sur Primes d'Emission								0
Ecart de Conversion des succursales						-9 344		-9 344
Résultat de la période							-2 258 519	-2 258 519
Au 31 décembre 2020	9 272 774	3 694 282	357 761	-8 672 295				3 374 343

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARI
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

32) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTIES LIÉES :

Au cours de la période, la société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative non conclue à des conditions de marché.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (dont résultat en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Total Bilan du dernier exercice	Chiffres d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Effectifs
				Brute	Nette							
Filiales (plus de 50%)												
DOLFINES NEW ENERGIES SAS	38 112 €	-1 223 €	100%	38 063 €	0 €	70 652 €	Néant	-13 613 €	73 500 €	0 €	Néant	0
DIETSWELL DO BRASIL LIMITADA	771 338 BRL	140 361 BRL	100%	771 338 BRL	771 338 BRL	614 951 BRL	Néant	-131 215 BRL	664 364 BRL	132 080 BRL	Néant	0
Participations (entre 10 et 50%)												
Autres participations												
A) Françaises												
Néant												
B) Etrangères												
C) IMAGINAG (capital en USD)	\$7 300 000	0 €	30%	1 807 736 €	0 €	Néant	Néant	0 €	0 €	0 €	Néant	0

Immobilisations

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 096 793		41 369
Autres immobilisations incorporelles	737 655		5 549
TOTAL immobilisations incorporelles :	4 834 448		46 918
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	14 672 674		
Installations générales, agencements et divers	174 977		
Matériel de transport	3 963		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	371 041		2 493
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	2 955 807		
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	18 178 461		2 493
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	2 033 893		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	101 025		46 351
TOTAL immobilisations financières :	2 134 918		46 351
TOTAL GÉNÉRAL	25 147 827		95 762

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement		4 000	4 134 161	
Autres immobilisations incorporelles		505 647	237 558	
TOTAL immobilisations incorporelles :		509 647	4 371 719	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			14 672 674	
Inst. générales, agencements et divers		166 063	8 913	
Matériel de transport		2 619	1 344	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		102 163	271 371	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 955 807	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		270 845	17 910 109	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		16 416	2 017 477	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières		38 309	109 067	
TOTAL immobilisations financières :		54 725	2 126 544	
TOTAL GÉNÉRAL		835 217	24 408 372	

GRANGE & ASSOCIÉS
Société à responsabilité limitée
de Commissaires
Compagnie de Paris

Amortissements

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 25/03/21

Devise d'édition EUR

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	1 109 958	55 826	4 000	1 161 784
Autres immobilisations incorporelles	690 374	14 886	504 144	201 116
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 800 332	70 712	508 144	1 362 900
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	1 623 114			1 623 114
Inst. générales, agencements et divers	167 834	1 107	160 027	8 913
Matériel de transport	3 963		2 619	1 344
Mat. de bureau, informatique et mobil.	353 995	9 232	102 163	261 064
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	2 148 905	10 338	264 809	1 894 435
TOTAL GÉNÉRAL	3 949 238	81 051	772 954	3 257 335

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Provisions Inscrites au Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	14 165 14 192	25 533	14 165 14 192	25 533 25 533
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	28 357	25 533	28 357	25 533

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	16 005 367 1 833 409 191 809 22 778	12 390		16 005 367 1 845 799 191 809 22 778
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	18 053 364	12 390		18 065 754

TOTAL GÉNÉRAL	18 081 721	37 923	28 357	18 091 287
----------------------	-------------------	---------------	---------------	-------------------

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS

C. G. A. SARL

*Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris*

État des Échéances des Créances et Dettes

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 25/03/21

Devise d'édition EUR

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	109 067		109 067
TOTAL de l'actif immobilisé :	109 067		109 067
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	191 809		191 809
Autres créances clients	921 126	921 126	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 318	1 318	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	35 842	35 842	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	134 361	134 361	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 866	7 866	
État - Divers	65 191	65 191	
Groupe et associés	169 031	169 031	
Débiteurs divers	5 367	5 367	
TOTAL de l'actif circulant :	1 531 911	1 340 102	191 809
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	57 126	57 126	

TOTAL GÉNÉRAL	1 698 104	1 397 228	300 876
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	203		203	
Emprunts et dettes financières divers	767 500	98 000	635 738	33 762
Fournisseurs et comptes rattachés	467 889	467 889		
Personnel et comptes rattachés	153 368	153 368		
Sécurité sociale et autres organismes	396 770	396 770		
Impôts sur les bénéfices	187 619	187 619		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 165	25 165		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	18 397	18 397		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	20 674	20 674		
Autres dettes	44 330	44 330		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	2 081 916	1 412 212	635 941	33 762
----------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

Charges à Payer

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 724
Dettes fiscales et sociales	249 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	389 944

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Produits à Recevoir

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 25/03/21

Devise d'édition EUR

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières	
Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances	54 787 3 200 2 167
Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	
TOTAL	60 154

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Charges et Produits Constatés d'Avance

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	57 126	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	57 126	

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	Montant
Prestations Frce/Dom-Tom	451 772
Prestations Export	1 925 479
Refacturat° & Mark-up Frce/Dom-T	36 072
Refacturat° & Mark-up Export	111 963
TOTAL	2 525 286

REPARTITION PAR CENTRE DE RESULTAT	Montant
DOLFINES SERVICES	777 323
FACTORIG	1 383 280
CONTRACTING	335 069
DOLFINES SOLUTIONS	28 420
FRAIS CENTRAUX	1 194
TOTAL	2 525 286

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Résultats et autres éléments significatifs des 5 derniers exercices

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

NATURES DES INDICATIONS	EXERCICES				
	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Capital social en fin d'exercice					
Capital social	9 272 774	6 418 593	6 364 170	5 303 475	5 303 475
Nombre des actions :					
-ordinaires existantes	9272774	6418593	6364170	5303475	5303475
-à dividende prioritaire existantes (sans droit de vote)					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
-par conversion d'obligations					
-par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	2 525 286	6 030 818	7 149 218	6 773 790	12 490 850
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2 156 148)	(1 366 471)	(405 623)	(1 578 793)	(1 498 108)
Impôts sur les bénéfices	11 754	153	2 446	1 775	162 809
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(2 258 519)	(2 661 855)	(276 322)	(1 209 550)	(4 524 569)
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(0)
Résultat après impôts, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	(0)	(0)	(0)	(0)	(1)
Dividende attribué à chaque action					
Effectif					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	21	39	38	38	56
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 288 962	2 641 714	3 100 537	3 027 134	5 177 000
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	420 802	755 816	850 266	694 088	998 720

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	14 598	716	
Autres créances	167 405		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		20 474	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		20 671	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIÉS
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
de Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

Rémunération Globale et par Catégorie des Dirigeants

DOLFINES SA

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 25/03/21
Devise d'édition EUR

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS	Montant
Des organes d'administration	
Des organes de direction et de surveillance	
TOTAL	

Cette annexe est non renseignée, car cela reviendrait à fournir des informations nominatives (Décret n°94-663 du 2 août 1994)

Cabinet GRANGÉ & ASSOCIES
C. G. A. SARL
Société à Responsabilité Limitée
des Commissaires aux Comptes
Compagnie de Paris

DOLFINES

Société anonyme au capital de 8.472.774 euros
Siège social : 12, Avenue des Prés – 78180 Montigny Le Bretonneux
428 745 020 RCS Versailles

FR0010377127 – ALDOL

(La "Société")

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A L'ASSEMBLEE GENERALE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Le présent rapport s'inscrit dans le contexte de l'assemblée générale mixte appelée à statuer sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les informations présentées constituent le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L.225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration en liaison avec la Direction Financière et Administrative de la Société, puis approuvé par le Conseil d'administration dans sa délibération du 13 avril 2021.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organe de gouvernance de la Société, le Conseil d'administration a pour objectifs prioritaires la définition des orientations stratégiques de la Société et la défense de l'intérêt social. Il a en conséquence pour missions principales l'adoption des grandes orientations stratégiques de la Société et le suivi de leur mise en œuvre, la vérification de la fiabilité et de la sincérité des informations relatives à la Société, la détermination de son mode d'organisation, le contrôle de l'action du directeur général et l'information des actionnaires et des marchés.

Le Conseil d'administration garantit le respect de ses droits à chacun des actionnaires participant à la composition de son capital et s'assure que ceux-ci remplissent la totalité de leurs devoirs.

Le Conseil d'administration est doté d'une Charte qui fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités.

La Charte du Conseil d'administration a été mise à jour et modifiée lors de la réunion du Conseil d'administration de la Société en date du 17 avril 2018.

En application des dispositions de la Charte du Conseil d'administration, les Administrateurs doivent porter à la connaissance du Président du Conseil d'administration toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs. Ils doivent également l'informer de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique,

interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

Aucune information n'a été communiquée au titre de cette obligation en 2020.

1.2 COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

1.2.1 Composition du Conseil d'administration

Au 1^{er} janvier 2020, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- M. Jean-Claude BOURDON, Administrateur et Président Directeur Général
- M. Dominique MICHEL, Administrateur
- M. Martin FERTE, Administrateur
- M. Benoît VERNIZEAU, Administrateur
- M. Yann LEPOUTRE, Administrateur.

La cooptation de Monsieur Yann LEPOUTRE, par le Conseil d'administration du 12 décembre 2019 a été ratifiée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 septembre 2020, son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

A la date du présent rapport, la composition du Conseil d'administration n'a pas été modifiée.

Statutairement, la durée des fonctions des Administrateurs est de six années : elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat (article 14 des statuts de la Société).

Le nombre d'Administrateurs ayant dépassé l'âge de quatre-vingts (80) ans n'est pas supérieur au tiers des Administrateurs en fonction.

1.2.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président ou celle du tiers au moins de ses membres, si le Conseil d'administration ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Il est à noter qu'à compter de mars 2020, les Administrateurs de la Société se sont réunis en Conseil d'administration en conférence téléphonique, compte tenu de la situation créée par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Les Administrateurs reçoivent avant la réunion l'ordre du jour de la séance du Conseil et, chaque fois que les circonstances le permettent, les éléments nécessaires à leur réflexion et à leur prise de décision.

Le Président du Conseil d'administration désigne un secrétaire, qui pourra être choisi en dehors des Administrateurs ou des actionnaires, et décide des autres personnes qui, n'étant pas Administrateurs peuvent assister à la réunion du Conseil d'administration ; en son absence, ces décisions sont soumises aux délibérations du Conseil d'administration.

Le secrétaire du Conseil établit les projets de procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration qui sont soumis à l'approbation de celui-ci.

En cas d'urgence, les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement et l'ordre du jour du Conseil d'administration pourra n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'administration par un autre Administrateur. Chaque Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues au cours d'une même séance.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix la décision du Président est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Conformément aux dispositions de la Charte du Conseil d'administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les Administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est en temps normal pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- Arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 a néanmoins obligé le Conseil d'administration à arrêter les comptes annuels de l'exercice 2020 ainsi que les termes de son rapport de gestion sur l'exercice 2020 à l'occasion de sa réunion du 13 avril 2021 qui s'est tenue par téléconférence.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Statutairement, le fonctionnement et les pouvoirs du Conseil d'administration sont définis aux articles 14, 15, 16, 17 des statuts de la Société.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale des actionnaires et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission (article 18.1 des statuts de la Société).

1.3 TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil d'administration s'est réuni six fois sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration en date du 5 mars 2020 a :

- pris connaissance de la marche des affaires ;
- autorisé le changement de la dénomination sociale de DIETSWELL en DOLFINES ;
- autorisé le changement de la dénomination sociale de la Société DOLFINES SAS, filiale détenue à 100% par DOLFINES, en DOLFINES NEW ENERGIES ;
- autorisé la filialisation de l'activité Audit et Inspection, portée par FACTORIG ;
- pris acte de la signature d'un contrat de souscription des "OCA 2019" émises sans droit préférentiel de souscription par autorisation du Conseil d'administration du 7 octobre 2019 en utilisant la délégation de compétence donnée lors de l'assemblée générale à caractère mixte des actionnaires du 25 juin 2019 dans sa 15ème résolution ;
- décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 61.327 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, en paiement d'une conversion de 50 Obligations d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune dans le cadre du programme d'émission d'obligations 2019 ;
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 61.327 euros ;
- décidé de modifier l'article 6 des statuts ;
- décidé et prononcé la fermeture des succursales DIETSWELL CONGO, DIETSWELL GABON et DIETSWELL S.A. BULGARIA BRANCH en Bulgarie.

Le Conseil d'administration en date du 6 mai 2020 a :

- pris acte qu'une proposition de remboursement des échéances couvrant la période de mars 2020 à l'échéance finale a été faite à chaque obligataire des programmes d'OCA de 2018 et 2019 et que l'ensemble des obligataires a validé la proposition et a accepté le remboursement ;
- autorisé le règlement à chaque souscripteur des "OCA 2018" et "OCA 2019" des échéances couvrant la période de mars 2020 à l'échéance finale et des intérêts arrêtés au 7 mai 2020 en actions à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- décidé de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de 932.854 actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale de 1 euro, en paiement de la totalité des échéances de remboursement et le paiement des intérêts arrêtés au 7 mai 2020 dans le cadre du programme d'émission d'obligations 2018 et 2019.
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social d'un montant de 932.854 euros ;
- décidé de modifier l'article 6 des statuts ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019

Le Conseil d'administration en date du 18 mai 2020 a :

- arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2019 ;
- arrêté les termes de l'ensemble des rapports du Conseil d'administration à soumettre à l'assemblée ;

- procédé à l'examen des conventions réglementées dont l'exécution s'est poursuivie, conclue ou terminée au cours de l'exercice 2019.
- proposé la ratification de la cooptation de M. Yann LEPOUTRE en qualité d'administrateur ;
- convoqué une assemblée générale mixte, en a fixé l'ordre de jour, et a arrêté le texte des résolutions.
- pris connaissance de la marche des affaires ;
- pris connaissance des informations et conséquences pour la société et ses filiales de la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19.

Le Conseil d'administration en date du 15 septembre 2020 a :

- pris connaissance de la marche des affaires, de la situation de la Société et de ses filiales et succursales ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour approuver l'émission de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour approuver l'émission de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- pris acte de l'accord trouvé en date du 14 juillet 2020 avec la société ACM sur le remboursement des 250 OCABSA de 1.000 euros de valeur nominale encore en sa possession, par l'émission de 312.000 actions nouvelles de la Société et de 312.500 BSA donnant chacun droit à l'attribution d'une (1) action ordinaire de la Société à un prix d'exercice égal à un euro (1 €).
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social du 16 juillet 2020 d'un montant de 312.500 euros, en remboursement des 250 obligations convertibles soldant ainsi l'émission de la seule tranche des 300 OCABSA d'une valeur nominale de 1.000 euros chacune intervenue le 9 janvier 2020, par émission de 312.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et décidé de modifier l'Article 6 des statuts ;
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social du 30 juillet 2020 d'un montant de 156.250 euros, par émission de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et décidé de modifier l'Article 6 des statuts ;
- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social du 31 août 2020 d'un montant de 156.250 euros, par émission de 156.250 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et décidé de modifier l'Article 6 des statuts ;
- pris acte que le contrat d'émission de 312.500 bons de souscription d'actions signé le 27 juillet 2020 avait été soldé le 30 août 2020 ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour approuver l'émission et l'attribution de BSA avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- approuvé les termes et autorisé la signature d'une convention avec la Société CONSYNERGY ainsi que sa prolongation jusqu'au 30 juin 2021 avec tacite reconduction d'un an ;
- autorisé et prononcé la fermeture de DIETSWELL SUCCURSALE TUNISIE ;
- pris acte du calendrier des publications financières pour le 1^{er} semestre 2020 ;
- s'est prononcé notamment sur les grandes orientations et décisions stratégiques de la Société.

Le Conseil d'administration en date du 19 novembre 2020 a :

- utilisé la délégation consentie aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour approuver l'émission de 300.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en faveur d'un actionnaire privé désigné ;
- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, la présente décision d'émission de 300.000 nouvelles actions ordinaires de la Société, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités de cette émission, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités.

Le Conseil d'administration en date du 9 décembre 2020 a :

- constaté la réalisation de l'augmentation du capital social du 15 octobre 2020 d'un montant de 135.000 euros, par émission de 135.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et décidé de modifier l'Article 6 des statuts ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit d'investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L.411-2 du code monétaire et financier en vigueur au 25 juin 2019 ;
- utilisé la délégation consentie aux termes de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte du 25 juin 2019 pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, en France ou à l'étranger, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- délégué au Président Directeur Général de la Société tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts de la Société, les présentes décisions, en une ou plusieurs fois, dans un délai de 60 jours à compter de la date du présent Conseil, à l'effet notamment, sans que cette liste soit limitative, d'arrêter les dates, les conditions et les modalités des émissions, procéder, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, à l'émission des actions nouvelles et/ou valeurs mobilières, conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes imputations sur les primes et notamment celles des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités ;
- pris acte qu'en date du 23 novembre 2020, dans le cadre de ses opérations stratégiques et boursières, la Société a signé un mandat de Conseil Financier avec la société Capital Système Investissements.
- pris acte qu'en date du 3 décembre 2020, dans le cadre de son projet de développement, la Société a signé une convention de placement avec la société Champeil, afin que celle-ci intervienne en qualité de seul Chef de file – Teneur de livre en vue de l'étude et de la réalisation d'une augmentation de capital, avec suppression de droits préférentiels de souscription, auprès d'investisseurs qualifiés et/ou auprès de cercle restreint d'investisseurs (placement privé) ;

- décidé de transférer le siège social de la Société au 12, Avenue des Prés 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX, à compter du 17 décembre 2020 ;
- décidé de modifier l'Article 4 des statuts.

1.4 LISTE DES ADMINISTRATEURS ET DATE D'ECHEANCE DES MANDATS

Cette liste est établie au jour de rédaction du rapport

ADMINISTRATEURS	ECHEANCE MANDAT
Dominique MICHEL	AG - comptes 2021
Jean Claude BOURDON	AG - comptes 2021
Martin FERTE	AG - comptes 2021
Benoît VERNIZEAU	AG – comptes 2022
Yann LEPOUTRE	AG - comptes 2022

Le décalage des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements et la continuité des travaux du Conseil d'administration.

Deux Administrateurs sur cinq composant le Conseil d'administration sont considérés comme indépendants et libres d'intérêts à l'égard de la Société. Ils représentent 40 % des membres du Conseil d'administration.

Aucun mandat d'administrateurs ne vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1.5 DIRECTION GENERALE

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et en application de l'article 18.2 des statuts, le Conseil d'administration a décidé que la direction générale de la Société sera assumée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'administration qui prend le titre de Président Directeur Général.

Le Conseil d'administration a considéré que le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général était adapté à la spécificité de l'actionnariat de la Société et permettait en outre une plus grande réactivité dans la prise de décisions. En conséquence, il a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf si les fonctions de Directeur Général sont assumées par le Président du Conseil d'administration.

Monsieur Jean-Claude BOURDON occupe les fonctions de Président Directeur Général depuis le 29 mars 2017, date de sa nomination par le Conseil d'administration.

1.6 POLITIQUE DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration détermine le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration. Ce montant global est réparti entre l'ensemble des Administrateurs.

Au titre des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucune rémunération aux membres de son Conseil d'administration.

Autres rémunérations

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont fonction principalement du niveau des responsabilités attachées à leurs fonctions et de leurs performances individuelles ainsi que des résultats de la Société et de l'atteinte des objectifs fixés.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux dirigeants sont définis par un contrat de travail ou une convention réglementée.

Aucune rémunération n'est versée aux mandataires sociaux indépendants.

1.7 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTES SOCIETES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL OU ADMINISTRATEUR

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux ou Administrateur de la Société.

Nom	Fonctions exercées au sein de la Société	Mandats exercés dans d'autres sociétés
Jean-Claude BOURDON	Président du Conseil Administrateur et Directeur Général	- Président de DOLFINES NEW ENERGIES SAS - Président de JESSYCO SAS
Dominique MICHEL	Administrateur	- Administrateur de GEOCORAIL - Président Directeur Général de SOFINDEL SA
Martin FERTE	Administrateur	- Président d'ALTERCIS - Président de JLT ENERGY - Membre du Conseil de Surveillance d'AFRIK ASSUR - Vice-président de SIACI & PARTNERS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois) - Administrateur de 2 RS Luxembourg (SA de droit Luxembourgeois)
Benoît VERNIZEAU	Administrateur	- NEANT
Yann LEPOUTRE	Administrateur	- Président de CONSYNERGY

1.8 PARTICIPATION AU CAPITAL DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

A la date du présent rapport, sur la base des déclarations des Administrateurs et du registre des actions détenues au nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants détiennent 11,99 %, soit un total de 1.111.366 actions de la Société selon la répartition suivante :

- Jean-Claude BOURDON 1.104.076
- Dominique MICHEL 7.290

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES EN MATIERE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous vous indiquons que les conventions, visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :

2.1.1 Se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une convention de mise à disposition à titre gracieux de bureaux en faveur de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, afin que cette dernière y domicilie son siège social. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration en date du 28 mars 2006.

Dans le cadre du déménagement du siège social de DOLFINES SA le 17 décembre 2020, un second avenant de reconduction à la nouvelle adresse du 12, avenue des Prés à Montigny Le Bretonneux (78180) a été signé en date du 17 décembre 2020 entre la Société et DOLFINES NEW ENERGIES SAS. Cet avenant met fin de facto au premier avenant datant du 26 décembre 2007.

- Une convention de trésorerie tripartite avec sa filiale DOLFINES NEW ENERGIES SAS et la société SOFINDEL SA signée le 3 décembre 2012 ayant pour objet l'optimisation de la gestion de trésorerie du groupe. Aucune rémunération au bénéfice de la Société centralisatrice (DOLFINES) n'est prévue pour l'exécution de cette convention. Les intérêts sur les avances réciproques seront calculés au taux légal en vigueur à la clôture des exercices, sur la base d'une année de 360 jours.
- Une convention d'abandon de compte courant, approuvée par le Conseil d'administration du 25 février 2019, avec une clause de retour à meilleure fortune limitée à cinq (5) ans, consentie par DOLFINES au bénéfice de la société DOLFINES NEW ENERGIES SAS, filiale à 100% de DOLFINES, portant sur un montant de 21.000 euros a été signée le 31 décembre 2018.
- Une convention d'assistance technique et de conseil au bénéfice de DOLFINES avec la société JESSYCO, SAS au capital de 5.000 euros, sise 31 rue Hector Berlioz 78960 Voisins le Bretonneux, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 851 577 247, représentée par son Président Jean-Claude BOURDON a été approuvée par le Conseil d'administration du 16 avril 2019 et signée ce même jour.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Jean-Claude BOURDON est à la fois Président de la Société et celui de la Société JESSYCO.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er octobre 2019, mettant fin de facto aux deux conventions approuvées par le Conseil d'administration du 3 octobre 2017 portant sur le contrat de travail, les conditions de rémunérations, le bénéfice du régime collectif de prévoyance et couvertures santé au profit de Monsieur Jean-Claude BOURDON et sa famille dans l'exercice de son mandat social exercé chez DOLFINES au même titre qu'un salarié.

2.1.2 Se sont conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une convention au bénéfice de DOLFINES avec la Société CONCYNERGY, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social au 471 Chemin de la Côte, 78670 Villennes sur Seine, immatriculée au RCS de Versailles sous le n° 825 283 153, représentée par son Président Monsieur Yann LEPOUTRE a été approuvée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2020.

Cette convention entre dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, du fait que Monsieur Yann LEPOUTRE est à la fois Administrateur de la Société et Président de la Société CONCYNERGY.

Cette convention a pour objet une mission d'assistance au développement commercial de DOLFINES auprès de clients susceptibles d'acquérir les produits et services de la Société, notamment sur le marché des Energies Renouvelables.

Cette convention entrée en vigueur le 1^{er} juin 2020 devait initialement se terminer le 30 novembre 2020, elle a été prorogée jusqu'au 30 juin 2021 et assortie d'une clause de tacite reconduction d'un an.

2.1.3 Se sont terminées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par un avenant à son contrat de travail signé le 10 juillet 2015, portant sur un dispositif de rémunération variable au titre de l'exercice 2015 dont le calcul est assis sur la performance économique de l'entreprise.

Cette convention s'est terminée le 20 octobre 2020.

- Une convention avec Mr Dominique Michel, formalisée par une lettre signée le 28 août 2012, qui concerne les décisions prises par le Conseil d'administration du 28 avril 2009 et portant sur ses conditions de rémunération.

Cette convention s'est terminée le 20 octobre 2020.

2.1.4 Se sont conclues depuis la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Néant

Nous vous rappelons enfin que conformément aux dispositions de l'article L 225-39 du Code de commerce, le texte des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiqué au Président du Conseil d'administration par les intéressés, et que ce dernier a lui-même communiqué la liste et l'objet de ces conventions aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

2.2 DELEGATION DE COMPETENCE ET DE POUVOIR ACCORDES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 4 du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des articles L. 225-129-1 du Code de commerce et L. 225-129-2 du Code de commerce est présenté en **Annexe 1**.

2.3 DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires et de délibérations aux assemblées générales sont définies aux articles 21 et 22 des statuts mis à jour lors de l'assemblée générale mixte du 23 mars 2018.

Les dispositions des statuts relatives aux droits de vote des actionnaires sont rappelées au paragraphe 2.4.3 du présent rapport.

2.4 INFORMATIONS RELATIVES AUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

2.4.1 Cession et transmission des actions (article 10 des statuts de la Société)

Les actions sont librement négociables. La transmission des actions s'opère par virement de compte à compte sur instructions signées du cédant ou de son représentant qualifié.

2.4.2 Offre publique obligatoire (article 12 des statuts de la Société)

Tant que les titres émis par la Société sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris, le franchissement direct ou indirect du seuil de 50% des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donne lieu à la mise en œuvre d'une offre publique obligatoire dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.4.3 Droit de vote (article 21.4 des statuts de la Société)

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital social qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué :

- pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription au nominatif, depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire ;
- pour les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire au profit de la société absorbante ou de la société bénéficiaire de la scission, ou, selon le cas, au profit de la société nouvelle résultant de l'opération de fusion ou de scission.

2.5 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

Le contrôle de la Société est effectué par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, titulaires et suppléants, dans les conditions fixées par la loi.

Ils ont pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société, de contrôler la régularité et la sincérité des comptes sociaux et d'en rendre compte à la Société. Ils ne doivent en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société.

2.5.1 Commissaire aux comptes Titulaire

Cabinet Grangé & Associés - CGA Sarl
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris
Représenté par Monsieur Benoît Grangé

2.5.2 Commissaire aux comptes Suppléant

Monsieur Vincent Pajot
20, boulevard Malesherbes 75008 Paris

2.5.3 Mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'assemblée générale mixte du 12 juin 2018 a renouvelé pour 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les mandats :

- du Cabinet GRANGE & ASSOCIES, Commissaire aux comptes Titulaire
- de Monsieur Vincent PAJOT, Commissaire aux comptes Suppléant

2.5.4 Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires comptabilisés au cours de l'année 2020 au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2020 s'établissent à 23.119,79 € HT.

Il n'y a pas d'honoraires au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1**AUTORISATIONS ET DELEGATIONS DE COMPETENCES DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 23 MARS 2018				
Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	13 AGE	38 mois	Plafond global de 1.000.000 actions pour les résolutions n° 12, 13 et 14 et dans la limite du tiers du capital social.	Suppression du DPS. Réservée aux membres du conseil d'administration et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat par action sera fixé par le conseil d'administration et est consentie. Aussi longtemps que les actions en négociations sur le marché Euronext Growth à Paris sont en souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce. Le prix ne pourra être inférieur au montant de la valeur nominale des actions. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration pour l'achat, la cession ou le transfert par la Société de ses propres actions (assurer la liquidité et animer le marché)	11 AGO	18 mois	Plafond de 10 € par action. Plafond global de 5.000.000 €. Dans la limite de 10 % du nombre total d'actions composant le capital social.	Acquérir ses propres actions sur le marché ou hors marché et les revendre.	NEANT	
Autorisation au conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues	12 AGE	18 mois	Plafond de 10 % du montant du capital social par période de 24 mois	Aucune	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	13 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15,16, 17. Montant global des titres de créances : 10.000.000 € (20° Résolution)	En une ou plusieurs fois. Le CA peut instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible. Le CA pourra offrir au public les titres non souscrits. Prix d'émission minimum : valeur nominale de l'action.	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	14 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS et offre au public. En une ou plusieurs fois. Faculté d'instituer un droit de priorité non négociable au profit des actionnaires. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com., sans pouvoir être inférieur au nominal.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier	15 AGE	26 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17 et dans la limite fixée par L. 411-2 II c. monétaire et financier, soit 20 % du capital social par période de 12 mois. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS au profit des investisseurs désignés. En une ou plusieurs fois. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% et dispositions de L. 225-136-1 c. com. Actions émises avec ou sans prime.	Conseils des 19/11/2020 Et 09/12/2020	UTILISEE à hauteur de 1.100.000 € ===== Augmentations de Capital 300.000 € en 11/2020 + 800.000 € en 12/2020

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	16 AGE	18 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17. Interdiction d'émettre des actions de préférence.	Suppression du DPS et réservée aux investisseurs recherchant une réduction d'IR (investissement mini de 10k €), sociétés qui investissent dans des PME pour permettre une réduction d'IR (investissement mini de 20k €), fonds d'investissement dans des PME pour réduction d'IR (investissement mini de 20k €), sociétés ou fonds dans des sociétés de croissance (investissement mini de 50k €), investisseurs dans l'énergie (investissement mini de 20k €), etc. Prix d'émission des actions au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% .	Conseils des 07/10/19 Et 15/09/2020	UTILISEE à hauteur de 3.435.000 € ===== 300.000 € (OCA 2019) + Ouverture Programme OCA pour Max 3.000.000 € + Emission 135.000 BSA
Délégation de compétence au conseil d'administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	17 AGE	18 mois	Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16, 17	Suppression du DPS et réservée aux établissements de crédit, fonds d'investissement, etc. Prix d'émission des actions émises au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des 5 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminué d'une décote maximale de 30% .	NEANT	

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au conseil d'administration, pour chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 14 et 15, de déroger aux conditions de fixation du prix	18 AGE	26 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par périodes de 12 mois	Prix d'émission des actions ordinaires au moins égal à la moyenne pondérée des cours des 5 dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30% sans pouvoir être inférieur à la valeur nominale d'une action à la date d'émission. Prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital telle que la somme perçue immédiatement majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement soit au moins égale au prix d'émission des actions.	NEANT	
Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions décidées dans le cadre des résolutions n° 13, 14, 15, 16 et 17	19 AGE	26 mois	Dans les 30 jours de la clôture et dans la limite de 15% de l'émission initiale. Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	NEANT	
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 13, 14, 15, 16 et 17	20 AGE		Plafond global de 5.000.000 € pour les résolutions n° 13, 14, 15, 16, 17. Plafond global de 10.000.000 € pour les titres de créances émis dans le cadre des résolutions n° 14, 15, 16 et 17		Conseils des 07/10/19 15/09/20 19/11/20 09/12/20	4.700.000 €

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Délégation de compétence au conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	21 AGE	26 mois	Plafond autonome de 5.000.000 € montant des comptes de réserves, primes ou bénéfices existants	Attribution d'actions gratuites nouvelles et/ou élévation de la valeur nominale des actions existantes. Pas de rompus.	NEANT	
Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des bons de souscription d'actions (BSA) au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration en fonction à la date d'attribution des BSA n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité mis en place ou que le CA viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales (iv) des salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ne remplissant pas les conditions légales nécessaires à l'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions.	22 AGE	18 mois	Plafond de 1.000.000 de BSA donnant droit à 1.000.000 d'actions au maximum, plafond global pour les résolutions n° 22 et 23 (24° résolution)	Suppression du DPS. Prix d'émission des BSA libre et même à titre gratuit. Prix de souscription des actions au moins égal (i) à la moyenne pondérée par les volumes des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration d'attribuer les BSA, éventuellement diminuée d'une décote qui ne pourra excéder 20% ou (ii) au prix minimum prévu, le cas échéant, par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation. Exercice des BSA au plus tard dans les 10 ans de leur émission sous peine de caducité. BSA cessibles.	Conseils des 06/05/2020 et 15/09/2020	UTILISEE à hauteur de 1.000.000 € ===== 690.000 BSA Emis en 05/2020 + 310.000 BSA Emis en 09/2020

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	23 AGE	38 mois	Plafond global de 1.000.000 actions pour les résolutions n° 22 et 23 et dans la limite du tiers du capital social (résolution n° 24)	Suppression du DPS. Réservée aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux. Le prix d'achat ou de souscription par action sera fixé par le conseil d'administration au jour où l'option est consentie. Aussi longtemps que les actions seront admises aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris, le prix de souscription ou d'achat sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 du code de commerce, sans pouvoir être inférieur au montant de la valeur nominale de l'action. La durée de validité des options est fixée à 10 ans à compter de leur attribution.	NEANT	
Fixation du montant global des délégations conférées par les résolutions n° 22 et 23	24 AGE		Plafond global de 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de 1 € pour les résolutions n° 22 et 23		Conseils des 06/05/2020 et 15/09/2020	1.000.000 €

PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 25 JUIN 2019

Délégation	Résolution n°	Durée de validité	Plafond	Modalités de détermination du prix	Date d'Utilisation	Montant
Autorisation à donner au Conseil d'administration de la Société aux fins de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégorie de bénéficiaires	25 AGE	38 mois	Plafond global de 305.000 € d'une valeur nominale de 1 €	Suppression du DPS. Réservee aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux détenant moins de 10% du Capital. (bénéficiaires limités à une détention maximum de 10% du capital). Attribution des actions gratuites au terme d'une période d'activité de (1) an à compter décision d'attribution (période d'acquisition) - Action incessible pendant la période d'acquisition A compter de l'attribution définitive des Actions Gratuites, les Bénéficiaires devront conserver lesdites Actions Gratuites pendant une durée égale à un (1) an (Période de Conservation).	NEANT	